

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 2 avril 2025

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
Dossiers 350 893, 351 201, 417 511 et 443 940

Maître [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 28 février 2025 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant les dossiers cités en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Par ailleurs, une décision en lien avec votre demande se trouve dans le dossier numéro : **417511**. Vous pourrez la récupérer sur notre site Internet : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier>. Ensuite, vous devez inscrire le numéro ci-dessus et peser sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Maître, nos salutations distinguées.



Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Québec, le 27 février 2007

POSTE RECOMMANDÉE

Ferme de la Moisson Enr.
Monsieur Guy Lavoie
Madame Johanne Bonneau
2479, Boulevard Saint-Jean-Baptiste
Chicoutimi (Québec) G7H 7V9

OBJET : Dossier : 350893
Lots : 46-P Rang 1 Nord-Est Chemin Sydenham
47-P Rang 1 Nord-Est Chemin Sydenham
Cadastre : Chicoutimi, paroisse de
Circonscription foncière : Chicoutimi
Municipalité : Saguenay
M.R.C. : Saguenay (TE)
Date de réception : 1^{er} février 2007

Madame, Monsieur,

Votre déclaration datée du 16 janvier 2007, soumise afin de vous faire confirmer l'existence de droits acquis n'est pas nécessaire au sens de la loi parce qu'elle n'a pas été produite à l'occasion d'une demande de permis de construction ou de l'aliénation d'une superficie de droits acquis.

Néanmoins, aux fins de vous informer sur vos droits, nous avons procédé à certaines vérifications qui nous font conclure que les droits que vous invoquez ne sont pas reconnus tel que déclaré.

En effet, selon les informations dont nous disposons, une résidence (numéro civique 2491 et 2493) était présente sur une partie du lot 47 à la date d'application et elle générerait des droits acquis au sens des articles 101 et 103 de la loi.

Par ailleurs, une deuxième résidence (numéro civique 2479) aurait été érigée sur ce lot en ou vers 1986 en invoquant l'article 40 de la loi.

Or, depuis l'introduction le 21 juin 2001 de l'article 101.1 à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, il n'est plus permis d'ajouter une deuxième résidence à l'intérieur d'un périmètre de droits acquis, ni d'étendre ces droits acquis de manière à couvrir une superficie occupée par une résidence construite après l'entrée en vigueur de la loi en vertu de l'article 40 de la loi.

.../2

Veillez prendre note que la présente lettre ne vous dispense pas de produire une nouvelle déclaration, si vous voulez plus tard poser un geste couvert par l'article 32 (émission d'un permis de construction) ou 32.1 (aliénation d'une superficie de droits acquis).

Vous pouvez communiquer avec le soussigné si vous avez besoin d'autres informations.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

GÉRARD GODBOUT, enquêteur
Service des enquêtes

GG/dm

c.c. Municipalité de Saguenay

Index des immeubles

Circonscription foncière : Chicoutimi	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Chicoutimi	Droits : 2007-02-15 15:00
Lot : 47 Rang 1 Nord-Est Chemin Sydenham	Radiations : 2007-02-15 10:59
Date d'établissement :	
Plan :	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-06-25						
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

NO: 1908

LE 15 juillet 1988

DECLARATION D'APPORT

PAR

GUY LAVOIE

ET

JOHANNE BONNEAU

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT, le quinze (15) juillet. -----

Devant Me Lucie Collard, Notaire à Chicoutimi, Province de Québec; -----

COMPARAISSENT: -----

Monsieur GUY LAVOIE, _____, domicilié à _____, au _____

Dame JOHANNE BONNEAU, _____, domiciliée à _____, au _____

LESQUELS déclarent ce qui suit, savoir: -----

1. Aux termes d'un acte de société passé devant Me Lucie Collard, en date du quinze (15) juillet mil neuf cent quatre vingt huit (1988) sous le numéro 1906 de ses minutes, les comparants ont formé entre eux une société civile d'exploitation agricole sous le nom de "FERME DE LA MOISSON ENR." dont le siège social est situé à 2479 Boul. St-Jean-Baptiste, Chicoutimi, G7H 5B1. -----

2. Aux termes d'un acte de cession passé devant Me Lucie Collard, en date du quinze (15) juillet mil neuf cent quatre vingt huit (1988) sous le numéro 1907 de ses minutes et dont copie sera enregistré en même temps que les présentes, Monsieur GUY LAVOIE a cédé à son épouse la demie de sa participation a la dite société. -----

3. En conséquence de cette cession, parmi les biens apportés en pleine propriété à la société, par Monsieur GUY LAVOIE et Dame JOHANNE BONNEAU se trouvent les immeubles suivants, savoir: -----

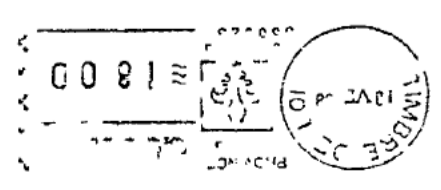
DESIGNATION

Une ferme comprenant suivant le cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, Comté de Chicoutimi:

a) - Les/lots/numéros quarante-six et quarante-sept (46 et 47), pour le premier rang nord-est; --



Division d'enregistrement - CHICOUTIMI
Je certifie que ce document a été enregistré
Co 88-07-18 - 10 . 20
année mois jour heure minute
sous le numéro 480452
Daniel Marquis
Registreur



.../2
CHICOUTIMI
ENREGISTREMENT
REAU

2000 1 01/01/00 11/11/00

6 24-9 -13

15 00 10 11/11/00 1 00 00 11/11/00
11/11/00 11/11/00 (11/11/00)

- 2 -

b) - La demie ouest du lot numéro cinq-A (1/2 Ouest 5-A) pour le troisième rang sud-ouest et bornée comme suit: Au nord-ouest par le quatrième rang, au nord-est par le résidu dudit lot cinq-A (5-A) appartenant à Pitre Lavoie ou représentants, au sud-ouest par le lot numéro cinq-B et au sud-est par le chemin public. -----

LE TOUT avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. -----

SAUF A DISTRAIRE DU LOT QUARANTE-SIX (46) rang un nord-est, au cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, savoir: -----

a) - CESSION par Monsieur Jean-Joseph Lavoie à Monsieur Jules-Arthur Lavoie, acte enregistré à Chicoutimi le 31 janvier 1949 sous le numéro 94053; -----

b) - Servitude consentie par Monsieur Jean-Joseph Lavoie en faveur de la Compagnie Electrique du Saguenay, acte enregistré à Chicoutimi le 26 juillet 1950 sous le numéro 100314; -----

c) - La servitude consentie par Monsieur Jean-Joseph Lavoie à Aluminum Company of Canada Ltée, suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206355. -----

d) - Cession par Monsieur Jean-Joseph Lavoie au Ministère de la Voirie, acte enregistré à Chicoutimi le 19 septembre 1969 sous le numéro 225955. -

SAUF A DISTRAIRE du lot quarante-sept (47) rang et cadastre sus-dits: -----

a) - La servitude consentie par Monsieur Jean-Joseph Lavoie à Aluminum Company of Canada Ltée, suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206355. -----

b) - Cession par Monsieur Jean-Joseph Lavoie au Ministère de la Voirie, acte enregistré à Chicoutimi le 19 septembre 1969 sous le numéro 225955. -

SAUF A DISTRAIRE du lot cinq-A (5-A) rang et ca-

.../3

- 3 -

dastre susdits: -----

La servitude consentie par Monsieur Jean-Joseph Lavoie en faveur de Aluminum Company of Canada Ltd., suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206355. -----

TITRE

Ledit Monsieur Guy Lavoie a acquis ledit immeuble de Dame Lucienne Lavoie aux termes d'un acte reçu devant Me Jean-Guy Côté, Notaire à Chicoutimi le 26 mai 1978 enregistré à Chicoutimi le 30 mai 1978 sous le numéro 330300. -----

Parmi les biens apportés en pleine propriété à la société, par Monsieur GUY LAVOIE et Dame JOHANNE BONNEAU se trouvent les biens mobiliers suivants, savoir: -----

ANIMAUX

TRENTE ET UNE (31) vaches croisées NIP, DOUZE (12) taure saillie croisées NIP, TREIZE (13) Génisse de 0 à 6 mois croisées, NIP. -----

OUTILLAGE ET MACHINERIE

Faucheuse conditionneuse New Holland, 1971;
 Presse à foin L B Massey Ferguson.,124, 1982;
 Tracteur Major fordson, 1970;
 Tracteur David Brown 885, 1974;
 Tracteur David Brown 990, 1975;
 Ligne de traite Surge, 1979,
 Moissoneuse Batteuse Inter-105, 1971;
 Monte-presse Idéal, 1986;
 Vis a grain Sakundiak, 1986;
 Remorque basculante Idéal, 121, 1986;
 Ecureur Jutras, 1971;
 Charrue Kerverland 2 versoirs, 1979,
 4 wagons (2x BLR)(1x Noma) (1x New Holland),1980;
 Epandeur à fumier New Holland, 1977;
 Vibroculteur 8 pieds, 1985;
 Herse à disque 24 disques Case, 1956;
 Rateau New Holland 9", 1981;
 Fouragère Ford V, 1961;
 2 fans à foin, 5 forces Victoria, 1983;
 Silo à grain 40 tonnes, 1984;
 Silo à moulée 7 tonnes, 1980;

.../4

- 4 -

Rouleuse Agri Métal 5 forces, 1984;
Souffleuse Bervac, 1979;
Tracteur Ford, 5610, 1987, série numéro BB18159;

QUOTA

Un quota de mise en marché de 137 litres de lait par jour et de 3,440 kilos de matière grasse par année, le tout tel qu'attribué par l'organisme compétent en la matière. -----

PASSIFS

Montants dûs sur équipements	\$32,700.00
Office du crédit agricole	\$47,813.00
Caisse d'établissement	\$9,266.00

ASSUMATION

En conséquence de l'apport des biens ci-dessus mentionnés par les deux parties aux présentes et de l'autorisation donnée par L'Office du Crédit Agricole plus bas, Monsieur GUY LAVOIE et Madame JOHANNE BONNEAU, agissant tant personnellement que faisant affaires sous le nom et raison sociale de "FERME DE LA MOISSON ENR. s'engagent à payer conjointement et solidairement tous les soldes dûs sur les prêts ci-haut mentionnés à l'item passifs et de respecter les clauses et conditions mentionnées aux actes créant lesdites dettes, le tout sans novation et dérogation aux droits privilèges et hypothèques des prêteurs et plus particulièrement du prêt enregistré sous le numéro 335073. ---

TRANSFERT DES QUOTAS

A titre de garantie additionnelle pour le remboursement du prêt hypothécaire enregistré à Chicoutimi sous le numéro 335073, Monsieur GUY LAVOIE a transporté le produit de l'aliénation éventuelle totale ou partielle des quotas de mise en marché qu'il possédait et émis par la Fédération des Producteurs de lait du Québec en sa faveur. -----

Dame JOHANNE BONNEAU, ratifie ledit transport de quota aux conditions imposées dans ledit acte d'obligation enregistré à Chicoutimi sous le numéro

.../5

- 5 -

335073 afin qu'il demeure toujours la garantie du créancier concerné au dit acte. -----

EVALUATION POUR FIN FISCALE

BILAN APRES LE TRANSFERT DES ACTIFS

ACTIFS:

DESCRIPTION	J.V.M. (1988)	SOMME CONVENUE (01-01-1988)
Encaisse	\$200.00	\$200.00
Caisse Populaire	\$1,483.00	\$1,483.00
Caisse Pop.(p.s.)	\$5.00	\$5.00
C.C.S.	\$1,270.00	\$1,270.00
Nutriner	\$6,987.00	\$6,987.00
Animaux	\$30,000.00	-----
	\$39,945.00	\$9,945.00
Maison à logements	\$70,000.00	\$23,005.00
Résidence 1987	\$50,000.00	\$50,000.00
Bâtisses	\$30,000.00	\$5,868.00
Instruments	\$35,000.00	\$12,924.00
Roulant	\$50,000.00	\$29,659.00
Quota lait	\$110,000.00	\$25,331.00
Fonds terre	\$70,000.00	\$17,040.00
	\$415,000.00	\$163,827.00
TOTAL	\$454,945.00	\$173,772.00
PASSIFS:		
DETTE A LONG TERME		
Dû sur équipement	\$32,700.00	\$32,700.00
Office du Crédit		
Agricole	\$47,813.00	\$47,813.00
Caisse Etab.	\$9,266.00	\$9,266.00
	\$89,779.00	\$89,779.00
AVOIR DES ASSOCIES		
Guy Lavoie (50%)	\$182,583.00	\$41,996.00
Johanne Bonneau (50%)	\$182,583.00	\$41,997.00
	\$365,166.00	\$83,993.00
	\$454,945.00	\$173,772.00

.../6

- 6 -

Les parties déclarent se prévaloir des dispositions de l'article 97(2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (fédérale) et de l'article correspondant de la Loi sur les impôts (provinciale), et en conséquence, le moins élevé des montants apparaissant pour chacun des items ci-dessus sur les tableaux ci-hauts est à retenir pour fin fiscale. -

L'évaluation des biens tel que déterminé au paragraphe précédent représente la valeur déterminée entre les parties pour les fins du présent contrat. -----

INTERVENTION -----

Aux présentes Intervient l'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC, agissant aux présentes et représenté par Me Daniel Laliberté, notaire dûment autorisé aux termes d'une résolution de l'Office en date du 20 juin 1988 et d'une autorisation d'aliéner en date du 20 juin 1988 dont copie de la dite résolution et autorisation demeurent annexées à la minutes des présentes après avoir été reconnues véritables et encore en force par le dit mandataire puis contresignées par lui avec et en présence du notaire soussigné, pour identification. -----

laquelle autorise par les présentes l'aliénation par Monsieur GUY LAVOIE, agriculteur à La Société d'Exploitation Agricole "FERME DE LA MOISSON ENR." ayant son siège social à Chicoutimi, au 2479, Boul. St-Jean-Baptiste, G7H 5B1 et formée par ledit GUY LAVOIE et son épouse Dame JOHANNE BONNEAU des immeubles actuellement hypothéqués en faveur de l'intervenante, aux termes d'un acte d'obligation reçu devant Me Jean-Guy Côté, Notaire le 28 août 1978 et enregistré à Chicoutimi le 30 août 1978 sous le numéro 335073. -----

Cette autorisation est accordée à charge par lesdits GUY LAVOIE et JOHANNE BONNEAU agissant tant personnellement que faisant affaire sous lesnom et raison sociale de "FERME DE LA MOISSON ENR" de payer conjointement et solidairement le solde dû sur le prêt ci-haut mentionné et de respecter les clauses et conditions mentionnées au dit acte créant ladite dette, le tout sans novation ni dérogation aux droits, privilèges et hypothèques de l'intervenante. -----

.../7

- 7 -

ETATS MATRIMONIAUX

Monsieur GUY LAVOIE et Dame JOHANNE BONNEAU déclarent être mariés ensemble, en premières noces, sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage reçu par Me Jean-Guy Côté, notaire le 21 juin 1978 et enregistré à Chicoutimi le 23 juin 1978 sous le numéro 331822; et que leur état civil et leur état matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement. -----

MENTIONS REQUISES PAR LA LOI 47

Conformément à la loi 47 (loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières); -----

a) Les comparants aux présentes déclarent que leurs nom et prénoms respectifs sont les mêmes que ceux mentionnés au chapitre "COMPARUTION" des présentes; -----

b) Les comparants déclarent de plus que les immeubles ci-haut mentionnés sont situés à Chicoutimi.


c) Les comparants établissent que la valeur des biens immeubles apportés à la société pour Monsieur GUY LAVOIE et Dame JOHANNE BONNEAU est de QUARANTE-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (\$47,956.50) chacun. -----

d) Les comparants déclarent qu'il y a exonération du paiement du droit de mutation qui pourrait être dû puisque les immeubles transférés apparaissent au rôle d'évaluation desdites municipalités comme étant une ferme au sens de l'article DIX-SEPT (17) paragraphe D de ladite loi. -----

DONT ACTE à Chicoutimi, sous le numéro MILLE NEUF CENT HUIT (1908) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les comparants signent en présence du notaire soussigné. -----

Guy Lavoie


 Johanne Bonneau
 OFFICE DU CREDIT AGRICOLE
 DU QUEBEC
 Par: *Daniel Laliberté*
Lucie Collard Notaire
 Lucie Collard, notaire
 COPIE CONFORME de la minute
 demeurée à mon étude.
Lucie Collard Notaire



OFFICE DU CRÉDIT
AGRICOLE DU QUÉBEC

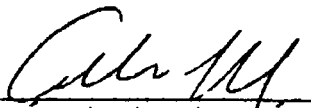
A U T O R I S A T I O N

Dossier No. 21586-3

L'Office du crédit agricole du Québec, ci-après nommé "l'Office", représenté par deux de ses régisseurs, dûment autorisés à agir au nom de l'Office en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée régulière de l'Office, le 22 janvier 1988, autorise toute opération décrite au document annexé à la présente autorisation (annexe 1), en la manière et selon les conditions qui y sont prévues.

Sainte-Foy, le 20 juin

1988 .



représentant autorisé



représentant autorisé

R É S O L U T I O N

"IL EST RÉSOLU ce qui suit:

1 Deux de l'un ou l'autre des régisseurs ci-après nommés de l'Office du crédit agricole du Québec, soit monsieur J. CLAUDE SIMONEAU, agronome, vice-président, monsieur GILLES LEBEL, économiste, régisseur, monsieur ANDRÉ FECTEAU, administrateur, régisseur, et monsieur GEORGES R. THÉRIAULT, ingénieur forestier, régisseur, sont désignés comme représentants dudit Office:

a) pour consentir et signer ou donner, au nom dudit Office, tout acte ou autorisation de cession de priorité, modification aux conditions de remboursement d'un prêt, mainlevée et libération d'une caution ou d'un débiteur, selon les conditions recommandées par la Direction du financement agricole, la Direction du financement forestier ou la Direction de la gestion des prêts, selon le cas,

b) pour donner, au nom dudit Office, selon les conditions recommandées par la Direction du financement agricole, la Direction du financement forestier ou la Direction de la gestion des prêts, selon le cas, toute autorisation prévue à l'article 32 de la Loi sur le crédit agricole, aux articles 21, 32 et 33 de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, à l'article 14 de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, à l'article 15 de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, à l'article 18 du Règlement sur un crédit spécial pour les producteurs de céréales, à l'article 10 de la Loi sur le crédit forestier, aux articles 27 et 43 à 46 de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées, et à l'article 13 de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles et toute autorisation relative à l'utilisation d'un montant déposé en fidéicommis;

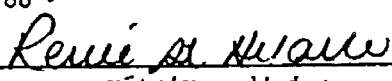
c) pour modifier ou rescinder, au nom dudit Office, tout consentement et toute autorisation donnés en vertu des paragraphes a ou b ou refuser de donner un consentement ou une autorisation visé à l'un ou l'autre de ces paragraphes.

2. Les personnes ci-dessus mentionnées sont autorisées à constituer et à nommer un mandataire pour signer tout acte nécessaire aux fins ci-dessus mentionnées."

Le soussigné certifie que le document ci-dessus est un extrait conforme au cahier des procès-verbaux relativement à une assemblée régulière de l'Office du crédit agricole du Québec tenue à son siège social, le 22 janvier 1988, et qu'à la présente date la résolution ci-dessus est encore en vigueur.

Sainte-Foy, le 20 juin

1988 .



secrétaire adjoint

ANNEXE 1

EMPRUNTEUR:	M. Guy Lavoie [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	No. de dossier	21586-3
		No. de réf.	12-9420-902-5
		No. de prêt	216994-0
BENEFICIAIRE:	Ferme de la Moisson Enr. (M. Guy Lavoie et Mme Johanne Bonneau) 2479, Boul. St-Jean-Baptiste Chicoutimi Cté Chicoutimi, Qué. G7H 5B1	No. de dossier	59505-8
		No. de réf.	12-9420-929-4

AUTORISATION D'ALIENER

L'Office autorise:

A) l'aliénation par M. Guy Lavoie, [REDACTED], domicilié [REDACTED], à "Ferme de la Moisson Enr.", société d'exploitation agricole, ayant son siège social au même endroit et formée dudit M. Guy Lavoie et de Mme Johanne Bonneau, [REDACTED], également domiciliée à [REDACTED] des immeubles actuellement hypothéqué(s) en faveur de l'Office du crédit agricole du Québec aux termes d'un (des) acte(s) enregistré(s) au(x) bureau(x) de la (des) division(s) d'enregistrement de Chicoutimi, sous le(s) numéro(s) 335073.

B) l'aliénation par M. Guy Lavoie de cinquante pour cent (50%) de sa participation dans la société "Ferme de la Moisson Enr." à Mme Johanne Bonneau.

Cette (Ces) autorisation(s) est (sont) accordée(s) à charge par M. Guy Lavoie et Mme Johanne Bonneau, agissant tant personnellement que faisant affaires sous le nom et la raison sociale de "Ferme de la Moisson Enr.", de payer, conjointement et solidairement, le solde dû sur le(s)dit(s) prêt(s) et de respecter les clauses et conditions mentionnées au(x)dit(s) acte(s), le tout sans novation ni dérogation aux droits, privilèges et hypothèques du (des) prêteur(s).

Assurance-vie obligatoire

M. Guy Lavoie continuera d'être assujéti à l'assurance-vie obligatoire.

MANDAT

Me Daniel Laliberté, notaire, domicilié à Chicoutimi, est autorisé à signer, s'il y a lieu, pour et au nom de l'Office, tout document pour donner plein et entier effet à l'(aux) autorisation(s) ci-dessus mentionnée(s).

L'Office du crédit agricole du Québec

20 juin 1988

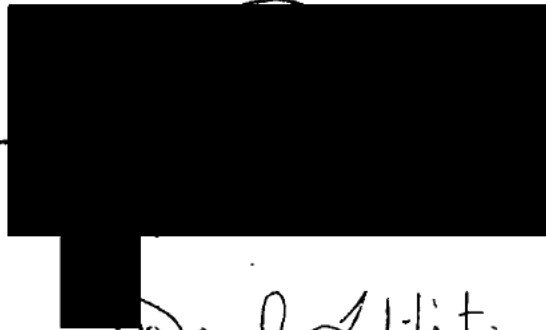
Date


La Direction du financement agricole

1020, route de l'Eglise, Bureau 500
Sainte-Foy, QC
G1V 4P2

#98/1ga

Document reconnu veritable,
signé pour identification et
annexe a la minute no: 1908
de Me Lucie Collard, notaire.



Paul Labitè - notaire
Lucie Collard Notaire

VRAIE COPIE

Lucie Collard Notaire



Une personne qui requiert l'émission d'un permis de construction sur un lot situé en zone agricole et qui ne peut invoquer une autorisation de la Commission doit lui faire parvenir une déclaration par laquelle elle invoque le droit en vertu duquel elle peut construire sans autorisation.

Une déclaration est requise **seulement** lorsque le permis concerne la construction ou le remplacement d'une résidence visée aux articles 31, 31.1 et 40 de la loi, la construction, en vertu des droits acquis reconnus au chapitre VII de la loi, d'une résidence ou d'un bâtiment principal destiné à être utilisé à des fins autres que l'agriculture, le changement d'usage d'un bâtiment agricole ou l'agrandissement d'un tel bâtiment lorsque ce changement d'usage ou cet agrandissement est destiné à être utilisé à des fins autres que l'agriculture.

DOCUMENTS REQUIS

Remis au service de Gestion des Dossiers

Lorsque le texte réfère à un article de la loi, cet article est reproduit au verso du formulaire.

- a) Copie complète du titre de propriété du déclarant à l'égard de chacun des lots visés, portant l'indication de la date et le numéro de publication au registre foncier.
- b) Un plan fait à l'échelle, daté, signé et indiquant les points cardinaux, la localisation des bâtiments que l'on retrouve sur chacun des lots visés et leurs distances (en mètres) entre les bâtiments, les lignes de lots, et le chemin public, en plus de la localisation du bâtiment à construire.
 Pour la construction ou le remplacement d'un bâtiment, sur une superficie de droits reconnus visés aux articles 101 et 103 de la loi, le plan doit de plus identifier avec précision la superficie de droits reconnus visée par l'article 101 de la loi ainsi que la localisation des usages autres qu'agricoles et leurs distances par rapport aux lignes de lots et au chemin public. Ce plan doit également illustrer la superficie sur laquelle le déclarant prétend se prévaloir du droit d'extension prévu à l'article 103 de la loi.
- c) Copie de l'extrait de la matrice graphique illustrant chacun des lots visés à la déclaration. La fiche de propriété peut également être produite pour accélérer le traitement du dossier.
- d) Pour le remplacement d'une résidence implantée en vertu de l'article 31 ou d'un bâtiment utilisé à des fins autres que l'agriculture avant la date d'application de la loi (articles 101 et 103), produire une copie du rapport d'incendie, du permis de démolition ou une attestation d'un officier municipal indiquant la date de destruction totale ou partielle du bâtiment ou tout autre document permettant d'établir la date de cette destruction.
- e) Pour la construction d'une résidence selon l'article 40, fournir les principales caractéristiques de l'exploitation telle que la superficie totale de celle-ci, la superficie en culture, le type de culture, la liste du cheptel, de la machinerie et des bâtiments agricoles en précisant les superficies louées et celles dont il est propriétaire. Le déclarant peut aussi produire, s'il le désire, une copie de l'état financier de son entreprise pour accélérer le traitement.
- f) Pour la construction sur une superficie de droits reconnus prévue à l'article 105 de la loi, fournir une attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité indiquant la date d'adoption et d'approbation des règlements municipaux prévoyant l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la nature des usages permis par les règlements municipaux sur les superficies faisant l'objet de la déclaration.
- g) Chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du *Ministre des Finances du Québec* (consultez la liste des frais applicables pour l'année en cours disponible à la municipalité ou communiquez avec le service d'information de la Commission – Québec 1 800 667-5294, Longueuil 1 800 361-2090).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où la déclaration est requise, une municipalité ne peut émettre le permis de construction à moins que la Commission n'ait procédé à l'émission d'un avis de conformité de cette déclaration ou qu'il se soit écoulé trois (3) mois après la date de la réception par la Commission de la déclaration et des documents requis sans que celle-ci n'ait avisé de sa non-conformité.

Reçu en fait
2007-02-01
J. Lefebvre



DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
(articles 31, 31.1, 40, 101/103, 104 et 105)

Commissariat au service de Gestion des Dossiers

1 - FEV. 2007

G.P.T.A.Q.

Identification

Déclarant					
Nom LAVOIE DU BONNEAU		Prénom BOY ou JOHANNE			
Compagnie ou société FERME DE LA MOISSON ENR.					
Adresse (N°, rue) 2499 BOUL-ST-JEAN-BAPTISTE CHICOUTIMI		Municipalité CHICOUTIMI		Code postal G7H 1V9	
Occupation GRANDE CULTURE					
Nos de téléphone	Ind. rég. Résidence 418 549 5373 41	Ind. rég. Bureau [REDACTED]	N° de télécopieur	Ind. rég.	418 549 5373
Nom, adresse et téléphone du propriétaire si autre que le déclarant					
Nom		Ind. rég.		N° de téléphone	
Adresse (N°, rue)		Municipalité		Code postal	
Nom, occupation, adresse, téléphone et télécopieur du mandataire					
Nom		Ind. rég.		N° de téléphone	
Occupation		Ind. rég.		N° de télécopieur	
Adresse (N°, rue)		Municipalité		Code postal	

Renseignements relatifs au(x) lot(s) visé(s)

Numéro de lot	Superficie	Rang	Cadastre	Municipalité
46-47-	100 acres			

Renseignements relatifs au(x) titre(s) de propriété du(des) lot(s) visé(s)

Date d'inscription *	Numéro d'inscription *	Circonscription foncière *

* N.B. Depuis la réforme du Code Civil, ces termes ont remplacé les mentions relatives à la date, au numéro et à la division d'enregistrement.

Réservé à la Commission (documents fournis)

<input checked="" type="checkbox"/> Titre(s) de propriété	<input type="checkbox"/> Permis ou attestation de démolition
<input checked="" type="checkbox"/> Plan d'implantation avec illustration du droit d'extension	<input type="checkbox"/> Liste du cheptel
<input type="checkbox"/> Matrice graphique	<input type="checkbox"/> Liste de la machinerie
<input type="checkbox"/> Demande de permis de construction	<input type="checkbox"/> Attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier (article 105)
<input type="checkbox"/> Croquis de la construction avec dimensions	<input checked="" type="checkbox"/> Chèque visé ou mandat-poste
<input type="checkbox"/> Copie du rapport d'incendie ou attestation établissant la date de l'incendie	

Selon le droit que vous invoquez, veuillez remplir la demande de renseignements suivante, en cochant ou complétant selon le cas. (Voir verso pour texte intégral des articles de la loi.)

Article 31

Remplacement d'une résidence érigée en 19 _____ (Cette résidence doit avoir été érigée après le décret affectant ce lot et avant le 1^{er} juillet 1988.)

Article 31.1

Construction d'une résidence ou remplacement d'une résidence érigée en 19 _____ sur un lot ou ensemble de lots contigus ou réputés contigus vacants ou sans droits acquis ayant une superficie de 100 hectares et plus.

Article 40

Construction d'une résidence ou remplacement d'une résidence

- par une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture sur un lot où elle exerce sa principale occupation. L'occupant de la résidence sera : le déclarant son enfant son employé
- par une corporation ou une société d'exploitation agricole sur un lot propriété de celle-ci. L'occupant de la résidence sera : son actionnaire dont la principale occupation est l'agriculture son sociétaire dont la principale occupation est l'agriculture son employé affecté aux activités de l'exploitation

Identification de l'occupant :

Nom	Prénom	Ind. rég.	N° de téléphone
Adresse (N°, rue, municipalité)		Code postal	

Article 101/103

Type d'utilisation existante : résidentielle commerciale industrielle institutionnelle

Date d'implantation de cette utilisation _____

Construction d'un bâtiment principal ou remplacement d'un bâtiment principal existant
ou changement d'usage d'un bâtiment agricole ou l'agrandissement d'un tel bâtiment situé dans l'aire de droits acquis lorsque ce changement ou cet agrandissement sont à des fins autres que l'agriculture.

Usage non agricole projeté : POUR CONFIRMATION DE DROITS ACQUIS.

Article 104

Droit invoqué par un **organisme public** sur un lot acquis pour une fin d'utilité publique à la date d'entrée en vigueur du décret de zone agricole.

Construction d'un bâtiment principal ou remplacement d'un bâtiment principal existant

Usage non agricole projeté : _____

Date d'acquisition _____ Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation _____

Numéro du règlement/décret _____ Entrée en vigueur du règlement/décret _____

Article 105

Droit d'implanter une utilisation : résidentielle commerciale industrielle institutionnelle

sur un lot adjacent à un chemin public où **les services d'aqueduc et d'égout sanitaire** sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur de la loi et approuvé.

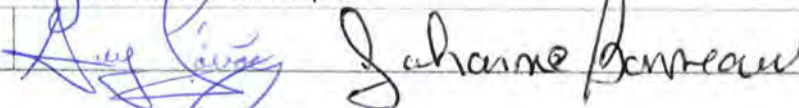
Construction d'un bâtiment principal ou remplacement d'un bâtiment principal existant

Usage non agricole projeté : _____

Le nom du chemin			
Numéro du règlement d'aqueduc	Date d'adoption	Numéro du règlement d'égout sanitaire	Date d'adoption

Attestation

J'atteste que toutes les informations que j'ai fournies avec cette déclaration sont exactes, et je déclare donc bénéficier du droit invoqué.

Signature		Date	A	M	J
			07	01	16

Renseignements fournis par la municipalité (à remplir par l'officier municipal)

Le permis a été demandé le :		Numéro de la demande de permis		Numéro(s) de lot(s)	
Type de construction projetée					Dimensions
Nom	Prénom	Ind. rég.	N° de téléphone (bureau)	Ind. rég.	N° de télécopieur
Signature	Officier municipal			Date	A M J

1 - FEV. 2007

C.P.T.A.Q.

NO: 1907

LE 15 juillet 1988

CESSION DE PARTICI-
PATION

PAR

GUY LAVOIE

ET

JOHANNE BONNEAU

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT, le quinze
(15) juillet. -----

Devant Me Lucie Collard, Notaire à Chicoutimi,
Province de Québec; -----

COMPARAISSENT: -----

Monsieur GUY LAVOIE, _____, domicilié à _____
_____, au _____, _____.

Dame JOHANNE BONNEAU, _____, domiciliée à _____
_____, au _____, _____.

LESQUELS déclarent ce qui suit, savoir: -----

1. Ils ont formé une société civile d'exploitation
agricole sous le nom de "FERME DE LA MOISSON
ENR." aux termes d'un acte passé devant Me Lucie
Collard, en date du quinze (15) juillet mil neuf
cent quatre vingt huit (1988) sous le numéro 1906
de ses minutes. -----

2. Aux termes de cet acte Monsieur Guy Lavoie a
déclaré qu'il céderait la moitié de ses participa-
tions à la dite société à son épouse Dame Johanne
Bonneau. -----

ET C'EST POURQUOI LES PRÉSENTES: -----

COPIE COMPOSÉE DE 10 EXEMPLAIRES

Monsieur Guy Lavoie cède par les présentes à Dame
Johanne Bonneau, son épouse, de la demie indivise
de tout ce qu'il a apporté à la société d'exploit-
ation agricole à être exploitée par les compa-
rants sous les nom et raison sociale de: **FERME DE
LA MOISSON ENR.** laquelle a une valeur marchande
nette de QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE
VINGT SEIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS
(\$41,996.50) de manière à ce que la dite Johanne
Bonneau soit maintenant associée à CINQUANTE POUR
CENT (50%) dans l'exploitation de la ferme. -----

DONT ACTE à Chicoutimi, sous le numéro MILLE NEUF
CENT SEPT (1907) des minutes du notaire soussigné.

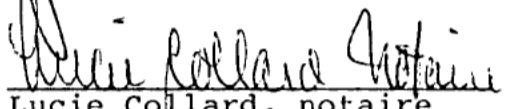


DOCUMENT ENREGISTRÉ
à Chicoutimi
le 18-07-1988
No 480 451

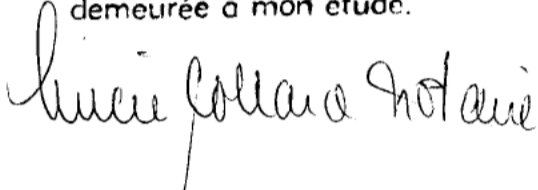
LECTURE FAITE, les comparants signent avec et en présence du notaire soussigné. -----


~~Guy Lavoie~~


Jeanne Bonneau


Lucie Collard, notaire

COPIE CONFORME de la minute
demeurée à mon étude.


Lucie Collard, notaire

NO: 1907

Le 15 juillet 1988

CESSION DE PARTICIPATION

PAR

GUY LAVOIE

ET

JOHANNE BONNEAU

Me Lucie Collard

NOTAIRE

749, rue Alma, Chicoutimi, Qc G7H 4E7
545-3141

O: 3,882

e 26 mai 1978

E N T E

ar
AME LUCIENNE LAVOIE,
ve Jean-Joseph Lavoie,
n faveur de
GUY LAVOIE.

EXP. EXP. EXP. EXP.

registré à Chicoutimi
e 30 mai 1978
o.330,300.-

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, le vingt-six mai.-

DEVANT MRE JEAN-GUY COTE-----, Notaire pour la Province de Québec, résidant et pratiquant en la Cité de Chicoutimi, dans le District de Chicoutimi.-

COMPARAISSENT:-

DAME LUCIENNE LAVOIE, domiciliée à [REDACTED] - [REDACTED], veuve non remariée en premières noces de feu M.Jean-Joseph Lavoie, en son vivant, du même lieu, DAME LUCIENNE LAVOIE ci-après appelée:-

" LA VENDERESSE "

ET

M.GUY LAVOIE, fils Jean-Joseph, domicilié à [REDACTED], [REDACTED], ci-après appelé:-

" L'ACQUEREUR "

LESQUELLES PARTIES font les conventions suivantes:-

LA VENDERESSE, par les présentes, vend avec garantie ordinaire de droit, franc et quitte et possession immédiate à l'Acquéreur, ce acceptant l'immeuble suivant, savoir:-

DESCRIPTION

UNE ferme comprenant suivant le cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, Comté de Chicoutimi:-

a).- Les lots numéros quarante-six et quarante-sept (46 et 47), pour le premier rang nord-est;

b).- La demie ouest du lot numéro cinq-A (1/2 O. 5-A) pour le troisième rang sud-ouest et bornée comme suit: Au nord-ouest par le quatrième rang, au nord-est par le résidu dudit lot cinq-A (5-A) appartenant à Pitre Lavoie ou représentants, au sud-ouest par le lot numéro cinq-B et au sud-est par le chemin public.-

LE TOUT avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.-

SAUF A DISTRAIRE DU LOT QUARANTE-SIX (46) rang un nord-est, au cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, savoir:-

a).- CESSION par M.Jean-Joseph Lavoie à M.Jules-Arthur Lavoie, acte enregistré à Chicoutimi le 31 janvier 1949 sous le numéro 94,053;

b).- Servitude consentie par M.Jean-Joseph Lavoie en faveur de la Compagnie Electrique du Saguenay, acte enregistré à Chicoutimi le 26 juillet 1950 sous le numéro 100,314;

c).- La servitude consentie par M.Jean-Joseph Lavoie à Aluminum Company of Canada Ltd., suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206,355.-

d).- Cession par M.Jean-Joseph Lavoie au Ministère de la Voirie, acte enregistré à Chicoutimi le 19 septembre 1969 sous le numéro 225,955.-

SAUF A DISTRAIRE du lot quarante-sept (47) rang et cadastre sus-dits:-

a).- Servitude par M.Jean-Joseph Lavoie à Aluminum Company of Canada Ltd., suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206,355; et

b).- CESSION par M.Jean-Joseph Lavoie au Ministère de la Voirie, suivant acte enregistré à Chicoutimi le 19 septembre 1969 sous le numéro 225,955.-

SAUF A DISTRAIRE du lot cinq-A (5-A) rang et cadastre sus-dits:-

La servitude consentie par M.Jean-Joseph Lavoie en faveur de Aluminum Company of Canada Ltd., suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206,355.-

T I T R E

A LA VENDERESSE appartient ce que ci-dessus décrit pour l'avoir acquis en vertu des actes suivants:-

Institution contractuelle contenue dans le contrat de mariage intervenu entre Dame Luciennè Lavoie et son époux, feu M.Jean-Joseph Lavoie, reçu devant Mtre C.E. Boivin, Notaire, le 4 mai 1945, numéro 10,869 et enregistré à Chicoutimi le 5 mai 1945 sous le numéro 79,770;

AVIS DE DECES par Dame Lucienne Lavoie, Vve Jean-Joseph Lavoie Re:Succ. Jean-Joseph Lavoie, son époux, acte reçu devant Mtre Allyre Gagnon, Notaire, le [REDACTED], numéro 16,213 et enregistré à Chicoutimi le 20 janvier 1978 sous le numéro 325,275;

PERMIS DE DISPOSER de la Province de Québec Re:Succ. Jean-Joseph Lavoie, enregistré à Chicoutimi le 20 janvier 1978 sous le numéro 325,271.-

ET ledit M.Jean-Joseph Lavoie était devenu propriétaire de l'immeuble sus-décrié en vertu d'un acte de vente à lui consenti par M.Joseph Lavoie, et

et reçu devant Mtre C.E. Boivin, Notaire, le 21 avril 1945, numéro 10,838 et enregistré à Chicoutimi le 25 avril 1945 sous le numéro 79,671.-

COPIES desquels actes et autres antérieurs la Venderesse ne sera pas tenue de fournir à l'Acquéreur.-

SERVITUDES ET TAXES

L'ACQUEREUR devra faire les servitudes publiques et privées de ce que ci-dessus vendu et en payer les taxes et cotisations pour l'avenir seulement, quitte de celles du passé.-

ROULANT DE FERME

LA Venderesse, par les présentes, vend de plus à l'Acquéreur ce acceptant, tout le roulant de ferme comprenant animaux, machines agricoles de toutes sortes, le tout sans aucune exception ni réserve, sauf l'automobile personnelle de la Venderesse de même que l'ameublement se trouvant dans le loyer actuellement occupé par la Venderesse.-

P R I X

CETTE vente est ainsi faite pour et en considérations:-

a)- D'une somme de cinquante mille dollars (\$50,000.00) que l'Acquéreur s'engage et s'oblige de payer à la Venderesse d'hui à six (6) mois, le tout sans intérêt si payé à échéance, mais avec intérêt au taux de dix pour cent (10%) l'an après échéance, et ce, à même le produit d'un prêt qu'a convenu de consentir à l'Acquéreur l'Office du Crédit Agricole du Québec.-

b)- Du droit que déclare se réserver la Venderesse d'habiter seule et gratuitement sa vie durant, le loyer qu'elle occupe actuellement au rez-de-chaussée de la maison située sur la ferme faisant l'objet de la présente vente. -

A la charge également pour l'Acquéreur de défrayer le coût du chauffage et de l'électricité en rapport avec ce sus-dit loyer.-

c)- D'une quittance générale et finale que déclare accorder l'Acquéreur à la Venderesse pour le travail accompli par l'Acquéreur sur la ferme présentement vendue, travail accompli par l'Acquéreur sur cette dite ferme depuis l'âge de quatorze (14) ans.-

GARANTIE

L'immeuble ci-dessus vendu avec toutes les bâtisses que l'Acquéreur et ses représentants pourront y ériger demeureront spécialement hypothéqués en faveur

faveur de la Venderesse pour lui assurer le parfait paiement de la somme de cinquante mille dollars (\$50,000.00) ci-dessus stipulée au Chapitre "Prix" paragraphe a)- et -----

des intérêts; à en provenir, s'il y a lieu, et également pour lui garantir le droit d'habitation ci-dessus réservé par elle au Chapitre "Prix" paragraphe b)-.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Pour plus de garantie, l'Acquéreur s'engage de faire assurer contre le feu et de maintenir assurées les dites bâtisses présentement vendues ou celles qui les remplaceront pour la valeur assurable de telles bâtisses, dans une compagnie acceptée par la Venderesse, à faire telle assurance avec pertes payables en faveur de la Venderesse, qui en cas d'incendie aura droit de toucher directement de la compagnie d'assurance l'indemnité qui sera payée jusqu'à concurrence de ce qui lui sera dû.-

Faute pour l'Acquéreur de faire telle assurance, la Venderesse pourra elle-même faire assurer les dites bâtisses, en payer les primes et en charger le coût à l'Acquéreur avec intérêt au taux de dix pour cent (10%) l'an.-

CLAUSE RESOLUTOIRE

Il est expressément convenu entre les parties qu'à défaut pour l'Acquéreur de satisfaire à l'une ou l'autre des obligations contractées ci-dessus, la Venderesse pourra demander à son choix, soit tout le solde restant dû, soit la résolution de cette vente conformément à la loi, tout en gardant tout ce que l'Acquéreur aura pu payer jusqu'alors en capital, intérêts, frais, accessoires, taxes, assurance-feu ou autrement, conservant aussi sans indemnité toutes les améliorations, constructions, augmentations, additions et réparations faites à la propriété, la Venderesse pouvant garder le tout à titre de loyer, compensation et dommages liquidés.-

CLAUSES SPECIALES

10.- L'Acquéreur déclare avoir vu et examiné tout ce qui fait l'objet de la présente vente, et s'en déclare content et satisfait et---accepte le tout tel quel.-

20.- La Venderesse s'engage et s'oblige à signer en faveur de l'Acquéreur, tous les documents nécessaires afin que soit opéré en sa faveur le transfert des quotas de lait natures et industriels ou autres.-

30.- La Venderesse s'engage et s'oblige par

par les présentes à intervenir dans l'acte d'emprunt à être consenti par l'Acquéreur en faveur de l'Office du Crédit Agricole du Québec et ce, afin d'accorder à l'Office du Crédit Agricole du Québec priorité de tous les droits, privilèges et hypothèques existant en faveur de la Venderesse aux termes du présent acte et ce, afin que l'Office du Crédit Agricole du Québec puisse détenir une hypothèque de premier rang sur la ferme présentement vendue.-

ETAT CIVIL

LA VENDERESSE déclare être actuellement veuve non remariée en premières noces de feu M. Jean-Joseph Lavoie avec lequel elle avait été mariée sous le régime de la séparation de biens, établi par contrat de mariage reçu devant Mtre C.E. Boivin, Notaire, le 4 mai 1945, numéro 10,869 et enregistré à Chicoutimi le 5 mai 1945 sous le numéro 79,770.-

L'ACQUEREUR déclare être actuellement célibataire majeur.-

MENTION EXIGEE EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI
AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR
LES MUTATIONS IMMOBILIERES

La Venderesse et l'Acquéreur établissent les mentions suivantes et déclarent ce qui suit:-

1.- La Venderesse et l'Acquéreur déclarent que leurs adresses respectives sont celles mentionnées dans la comparution.-

2.- La propriété ci-dessus concernée est située en la Paroisse de Chicoutimi.-

3.- La contre-partie du présent acte est de cinquante mille dollars (\$50,000.00).-

4.- Aucun droit n'est exigible, le présent transfert étant fait en ligne directe descendante, soit de mère en fils, le tout tel que prévu à l'article 20 d) de la dite Loi 47.-

FAIT A CHICOUTIMI sous le numéro trois mille huit cent quatre-vingt-deux (3,882)-----
des minutes du notaire soussigné.-

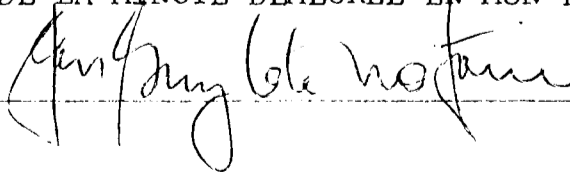
EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé avec le notaire et en sa présence, lecture faite.-

(SIGNE) LUCIENNE LAVOIE

GUY LAVOIE

Me JEAN-GUY COTE, NOTAIRE

VRAIE COPIE DE LA MINUTE DEMEUREE EN MON ETUDE.-



Les directions apparaissant sur ce document sont conventionnelles.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

ÉCHELLE: 1:500

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	SIGNATAIRE(S)
46-1, 47-2 ET 47-3	GUY LAVOIE ET JOHANNE BONNEAU FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM DE: FERME DE LA MOISSON ENR. Contrat (480 452)	GUY LAVOIE JOHANNE BONNEAU

SUBDIVISION: D'UNE PARTIE DES LOTS 46 ET 47
DU RANG 1 NORD-EST CHEMIN SYDENHAM

LOT(S) CRÉÉ(S): 46-1, 47-2 ET 47-3
DU RANG 1 NORD-EST CHEMIN SYDENHAM

Cadastre: *PAROISSE DE CHICOUTIMI*

Circonscription foncière: *CHICOUTIMI*

Municipalité: *VILLE DE SAGUENAY*

Comis ou service de Gestion des Dossiers

1 - 107

C.P.T.A.Q.

Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al. 1 C.c.Q.

Signé à SAGUENAY, LE 6 NOVEMBRE 2006.

SERGE MARTINEAU
Arpenteur-géomètre

MINUTE: 4498

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le _____

Pour le ministre des Ressources naturelles

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original, le _____



SERGE MARTINEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
B. Sc. A. Arpentage

Saguenay, le 13 décembre 2006

Monsieur Guy Lavoie et
Dame Johanne Bonneau
Ferme de la Moisson Inc.
2479, Boul. St-Jean-Baptiste
Chicoutimi (Québec)
G7H 5B1

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, une copie préliminaire du plan de subdivision et une copie du plan de levé que nous avons produits au Service d'inspection et permis de Ville de Saguenay au début du mois de novembre 2006, le tout concernant vos propriétés sur le Boulevard Saint-Jean-Baptiste à Chicoutimi. Je joins également à la présente la facture concernant ce travail.

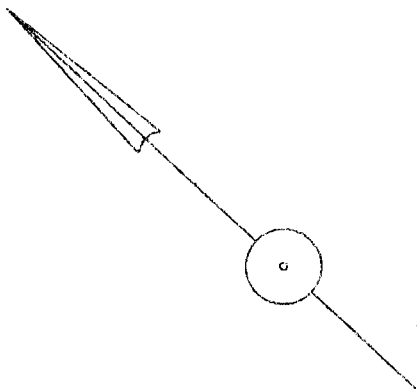
Nous devrions recevoir l'approbation municipale dans le courant du mois de janvier 2007.

Espérant le tout à votre entière satisfaction,

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

SERGE MARTINEAU
arpenteur-géomètre

SM/sb
Pièces jointes



PROJET DE PLAN

47 PARTIE

46 PARTIE

47 PARTIE

46 PARTIE

BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

LOT 46
LOT 47

46-1

S: 355.3

47-2

S: 1154.7

A: 7.46

A: 27.14

A: 7.10

R: 861.00

17.13
41°39'43"

97°59'26"
13.63

322°32'41"
19.71

120°08'31"
18.36

143°46'07"
6.88

305°07'56"
8.77

2°59'38.45"
11.34

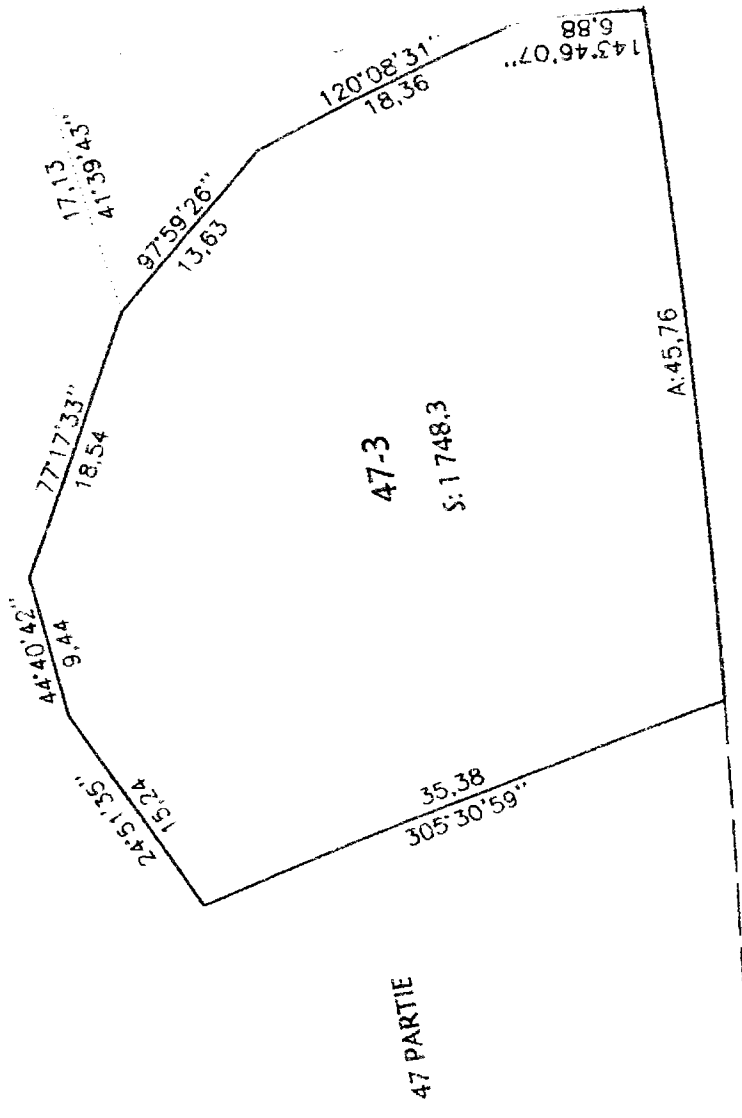
26°07'00"
25.43

7.78

128°39'22"
47.23

50.00
309.19.12"

47 PARTIE



47-3
S: 1748.3

47 PARTIE

47 PARTIE

Dossier:
887 430
Code:
Classement:

**CERTIFICAT AUTORISANT
L'ENREGISTREMENT D'UNE OPÉRATION**

Dossier No.
2724

Je, soussigné, Dany Tremblay, fonctionnaire désigné par la Ville de Saguenay aux termes de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1), certifie, conformément aux dispositions de l'article 121 de cette loi, que le permis requis par le règlement de lotissement a été émis à:

FERME DE LA MOISSON ENR.

pour autoriser l'opération cadastrale telle que préparée par

SERGE MARTINEAU
arpenteur-géomètre

sous le(s) numéro(s) 4498

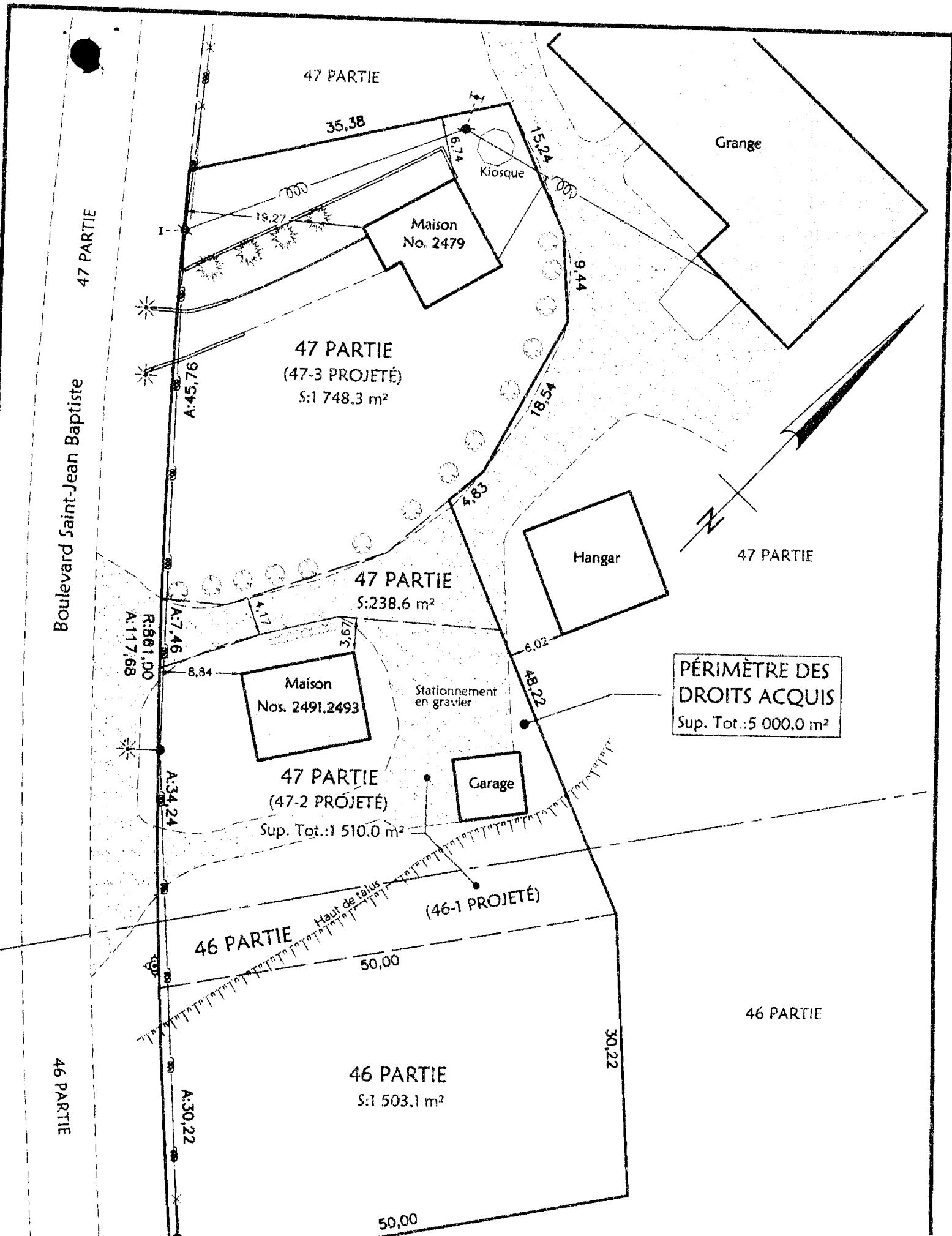
de ses minutes, en date du 06/11/2006

Remis au service de Gestion des Dossiers
1 - FEV. 2007
C.P.T.A.Q.

Émis à Saguenay, arrondissement Chicoutimi, le 18 Décembre 2006


Fonctionnaire désigné

Copie: Requérant



47 PARTIE
(47-3 PROJETÉ)
S:1 748.3 m²

47 PARTIE
S:238,6 m²

Maison
Nos. 2491,2493

Stationnement
en gravier

Garage

Hangar

PÉRIMÈTRE DES
DROITS ACQUIS
Sup. Tot.:5 000,0 m²

47 PARTIE
(47-2 PROJETÉ)
Sup. Tot.:1 510,0 m²

46 PARTIE

(46-1 PROJETÉ)




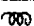



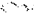

46 PARTIE
S:1 503,1 m²

46 PARTIE

Boulevard Saint-Jean Baptiste

46 PARTIE

LÉGENDE:

-  Poteau électrique
-  Repère implanté
-  Repère existant
-  Ligne de distribution électrique et/ou télécommunication
-  Borne fontaine
-  Lampadaire
-  Hauban
-  Haie
-  Clôture

REQUIS PAR: Monsieur Guy Lavoie

OBJET: PLAN DE LEVÉ (DROITS ACQUIS)

CADASTRE: PAROISSE DE CHICOUTIMI

LOT(S): PARTIE DES LOTS 46 ET 47 DU RANG 1 N.E.C.S.

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: CHICOUTIMI

MUNICIPALITÉ: VILLE DE SAGUENAY (CHICOUTIMI)

DATE DU LEVÉ: 27 Octobre 2006

ÉCHELLE: 1: 500

SIGNÉ À SAGUENAY LE 6 NOVEMBRE 2006

PAR: SIGNÉ: SERGE MARTINEAU

SERGE MARTINEAU
Arpenteur-Géomètre

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL CONSERVÉ DANS MON GREFFE

PAR: Serge Martineau 13/12/2006
Arpenteur-Géomètre

FICHER: 2006-096

MINUTE: 4497

N.B.: Ce plan de levé est préparé à une fin particulière.
Il ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation écrite du roussigné.
Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).

Québec, le 27 février 2007

AVIS DE CONFORMITÉ
Article 32 – Loi sur la protection du territoire
et des activités agricoles

MONSIEUR DENIS BOUCHARD

██████████
██

OBJET : Dossier : 351201
Lots : 46-P Rang 1 Nord-Est Chemin Sydenham
47-P Rang 1 Nord-Est Chemin Sydenham
Cadastre : Chicoutimi, paroisse de
Circonscription foncière : Chicoutimi
Superficie visée : 0.1510 hectare
Municipalité : Saguenay
M.R.C. : Saguenay (TE)
Date de réception : 22 février 2007

Monsieur,

Votre déclaration datée du 19 février 2007, par laquelle vous soumettez ne pas avoir besoin d'autorisation de la Commission pour que la municipalité émette le permis numéro 14411 en conformité aux articles 101 et 103 de la loi, a maintenant fait l'objet d'une vérification.

Votre projet de construction impliquant le remplacement d'une résidence incendiée est conforme à la loi en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles sur ce lot.

Nous vous rappelons que vous devez respecter les autres normes applicables en vertu de tout autre loi ou règlement.

Veillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

GERARD GODBOUT, enquêteur
Service des enquêtes

GG/dm

c.c. Municipalité de Saguenay
Ferme de la Moisson enr.

DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT

Remis au service de Gestion des Dossiers

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
(articles 31, 31.1, 40, 101/103, 104 et 105)

22 FEV. 2007



■ Identification

Déclarant

Nom **BOUCHARD**

Prénom **DENIS**

Compagnie ou société

Adresse (N. rue)

Code postal

N° de
téléphone

Ind. rég.

Résidence

Ind. rég.

Bureau

N° de
télécopieur

Ind. rég.

4186983570

Nom, adresse et téléphone du propriétaire si autre que le déclarant

Nom **FERME DE LA MOISSON ENR.**

Ind. rég.

N° de téléphone

4185495373

Adresse (N. rue)

Municipalité

Code postal

2479 BOUC ST-JEAN-BAPT. CHICOUTIMI

G7J0R1

Nom, occupation, adresse, téléphone et télécopieur du mandataire

Nom **BOUCHARD**

Prénom **DENIS**

Occupation

Ind. rég.

N° de téléphone

Ind. rég.

N° de télécopieur

Adresse (N. rue)

Municipalité

Code postal

■ Renseignements relatifs au(x) lot(s) visé(s)

Numéro de lot

Superficie

Rang

Cadastre

Municipalité

46-2, 47-2

1,510

**DU RANG PAROISSE DE
1 NORD-EST CHICOUTIMI
C.A. SYDENAM**

VILLE SAUENAY

■ Renseignements relatifs au(x) titre(s) de propriété du(des) lot(s) visé(s)

Date d'inscription *

Numéro d'inscription *

Circonscription foncière *

* N.B. Depuis la réforme du Code Civil, ces termes ont remplacé les mentions relatives à la date, au numéro et à la division d'enregistrement.

■ Réserve à la Commission (documents fournis)

Titre(s) de propriété

Permis ou attestation de démolition

Plan d'implantation avec illustration du droit d'extension

Liste du cheptel

Matrice graphique

Liste de la machinerie

Demande de permis de construction

Attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier (article 105)

Croquis de la construction avec dimensions

Chèque visé ou mandat-poste

Copie du rapport d'incendie ou attestation établissant la date de l'incendie

■ Droit invoqué

Selon le droit que vous invoquez, veuillez remplir la demande de renseignements suivante, en cochant ou complétant selon le cas. (Voir verso pour texte intégral des articles de la loi.)

Article 31

Remplacement d'une résidence érigée en 19 (Cette résidence doit avoir été érigée après le décret affectant ce lot et avant le 1^{er} juillet 1988.)

Article 31.1

→ Construction d'une résidence ou remplacement d'une résidence érigée en 19 sur un lot ou ensemble de lots contigus ou réputés contigus vacants ou sans droits acquis ayant une superficie de 100 hectares et plus.

Article 40

Construction d'une résidence ou remplacement d'une résidence

- par une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture sur un lot où elle exerce sa principale occupation.
L'occupant de la résidence sera : le déclarant son enfant son employé
- par une corporation ou une société d'exploitation agricole sur un lot propriété de celle-ci.
L'occupant de la résidence sera : son actionnaire dont la principale occupation est l'agriculture
 son sociétaire dont la principale occupation est l'agriculture son employé affecté aux activités de l'exploitation

Identification de l'occupant :

Nom

Lot

N° de l'ancien

→ Adresse (N°, rue, municipalité)

Code postal

Article 101/103

→ Type d'utilisation existante : résidentielle commerciale industrielle institutionnelle
Date d'implantation de cette utilisation 1966
 remplacement d'un bâtiment principal existant

Article 104

Droit invoqué par un organisme public sur un lot acquis pour une fin d'utilité publique à la date d'entrée en vigueur du décret de zone agricole.

→ Construction d'un bâtiment principal ou remplacement d'un bâtiment principal existant
Usage non agricole projeté : X CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE INCENDIÉE EN 2006
Date d'acquisition Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation
Numéro du règlement/décret Entrée en vigueur du règlement/décret

Article 105

Droit d'implanter une utilisation : résidentielle commerciale industrielle institutionnelle
sur un lot adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur de la loi et approuvé.

→ Construction d'un bâtiment principal ou remplacement d'un bâtiment principal existant
Usage non agricole projeté :

Le nom du chemin

Numéro du règlement d'aqueduc

Date d'adoption

Numéro du règlement d'égout sanitaire

Date d'adoption

■ Attestation

J'atteste que toutes les informations que j'ai fournies avec cette déclaration sont exactes, et je déclare donc bénéficier du droit invoqué.

→ Signature

Date

2007 02 19

■ Renseignements fournis par la municipalité (à remplir par l'officier municipal)

Le permis a été demandé le :

Numero de la demande de permis

Numéro(s) de lot(s)

19 Fevrier 2007

14411

46-1 et 47-2

Type de construction projetée

Residence unifamiliale isolée

Dimensions

9m X 12.5m

Nom

Prénom

Ind. rég.

N° de téléphone (bureau)

Ind. rég.

N° de télécopieur

GAGNON

Josée

41869831224186983129

Signature

Josée Gagne

Date

2007 02 19

150, boul. du Saguenay-Est C.P. 129
Chicoutimi G7H 5B8
(418) 698-3112
(418) 698-3129

Division de Permis
ou de Certificat d'Autorisation

Remis au Bureau de Gestion des Dossiers

P-0

22 FEV. 2007

Site travaux **2491 À 2493 BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE** Local No: Matricule **6862-33-02201-0005**
 Propriétaire **LAVOIE GUY** Cadastre
 No de Lot Superficie Cadastre Rang
 P-46 19.140 ha Paroisse de Chicoutimi
 P-47 20.230 ha Paroisse de Chicoutimi

Téléphone Zone: **290-0** Zonage agricole
 Téléc. Année Const: **1946** Nbre. De Log. Actuel: **0** Nbre. de Ch. actuel: **0**

Permis de construction

#	Intervention	Type d'ouvrage	Coût des travaux	Coût du permis
1	01.0 Construction bâtiment principal	1er bâtiment principal	\$0.00	\$200.00
			Total des travaux	Coût total:
			0.00	\$200.00

Solde à payer		à payer		Reçu No.
Coût total: \$200.00	Crédit si PIA droits acquis: \$0.00	Montant minimum: \$0.00	\$200.00	0

Remarque

CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR DES FONDATIONS EXISTANTES.
 ANCIENNE MAISON INCENDIÉE LE 20 JUIN 2006.
 DECLARATION C.P.T.A.Q. OBLIGATOIRE.
 NOUVELLE SUBDIVISION DU TERRAIN, VOIR DOSSIER # 2724.

Classification actuelle du bâtiment ou nouvelle construction

Destination **Habitations**
 Division **Unifamiliale**
 Type de bâtiment **Isolé**
 Multifonctionnel **NON**
 Classe
 Description

Classification du bâtiment révisé le:

Destination
 Division
 Type de bâtiment
 Multifonctionnel
 Classe
 Description

Document(s) à fournir

Plans requis

Certificats de conformité à produire:

L'émission des permis/certificats demandés est conditionnelle au respect des exigences émises par les organismes suivants:

Locataire	Mandataire	Entrepreneur
Nom	Nom DENIS BOUCHARD	Nom
A/S	Téléphone	Rue
Rue	Télécopieur	Ville
Ville	Date de la demande 2007-02-19	Téléphone
C. postal	Date début des travaux	Téléphone
Téléphone	date fin des travaux	Licence
Récepteur	Analyste	Emetteur
Josée Gagnon	Josée Gagnon	

Déclaration

Je, **DENIS BOUCHARD**, soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts.

Signé à Ville de Saguenay, le **2007-02-19**.

Propriétaire ou son représentant

Inspecteur en bâtiments



Ville Saguenay

RAPPORT D'INTERVENTION DSI

2007/02/15



13:56:42

A. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR

A1. Numéro de référence	A2. Date de rédaction	A3. Code géo. du service d'incendie
20060620007	00703	2006/06/21
		94068
A4. Nom de l'auteur du rapport	LAFLAMME, GAETAN	A5. Numéro de téléphone (418)696-0391

B. LIEU ET DATE DE L'ÉVÈNEMENT

B1. Adresse municipale, incluant le nom de la municipalité	SAINT JEAN BAPTISTE, 2491,		
B2. Code géo. de la municipalité	B3. Code d'arrondissement	B4. Code postal	B5. Date de l'évènement
94050	RES01	G7H7V9	2006/06/20

C. TYPE D'ÉVÈNEMENT**D. CHRONOLOGIE DE L'INTERVENTION**

C1. Type d'évènement : 16 - DÉBUTÉ DANS BATIMENT-LIMITÉ BAT. OR	D1. Appel	2006/06/20	23:16:00
Code et évènement	Sections à remplir	D2. Transmission	23:16:00
Incendie ayant débuté à l'extérieur	A à C et J	D3. Arrivée du 1er véhicule d'intervention	23:21:00
11. Limité à l'extérieur, sans pertes	A à D, G à J	D4. Arrivée de la force de frappe complète	00:00:00
12. Limité à un ou des véhicules	A à D, G à J	D5. Maîtrise de l'incendie	2006/06/21 04:00:00
13. Limité à l'extérieur, autre que 11 et 12	A à D, G à J et N	D6. Moyen utilisé pour la transmission	01
14. Propagé à au moins un bâtiment	A à D, G à J et N	D7. Taille de la force de frappe complète	D8. Raison du délai de la force de frappe complète
Incendie ayant débuté dans ou sur un bâtiment	A à D, F et J		
15. Feu de cheminée, sans pertes	A à J		
16. Limité au bâtiment d'origine, autre que 15	A à J et N		
17. Propagé à au moins un autre bâtiment			

E. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT D'ORIGINE, PERTES MATÉRIELLES ET ASSISTANCE

E1. Numéro de matricule du bâtiment tel qu'inscrit au rôle d'évaluation	6862331386	E2. Catégorie de risque	2
E3. Usage principal du bâtiment	1000 LOGE	E4. Usage du local d'origine	1000
E5. Année de construction	1946	E6. Aire au sol	01
E7. Nombre d'étages	2	E8. Type de construction	01
E9. Valeur du bâtiment	137600	E10. Pertes matérielles en bâtiment	200000
E11. Pertes matérielles en contenu	80000	E12. Assurance	01
E13. Évacuation	88	E14. Sauvetage	88

F. ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE DU BÂTIMENT D'ORIGINE

Type	Foctionnement	Type	Foctionnement
Avertisseur de fumée F1. 01	F2. 11 AVERTISSEUR	Système fixe d'extinction F5. 88	F6. 88 AUTRE-AUC
Système d'alarme incendie F3. 88	F4. 88 AUCUN SYST		

G. CIRCONSTANCES DE L'INCENDIE

G1. Lieu d'origine	030 ESCA. INT.	G2. Source de chaleur	999 SOUR.INDE
G3. Combustible/énergie qui alimente la source de chaleur	99 COMB.INDÉT	G4. Cause probable	110 ENQUÊTE
G5. Premier matériau enflammé	950 DÉCHET.RE	G6. Ampleur de l'incendie à l'arrivée des pompiers	26
G7. Propagation de l'incendie	26	G8. Étendue des dommages	26
G9. Dossier transmis à un corps de police (O/N)	Q	G10. Numéro de dossier de la police	20060621

H. VICTIMES ET AUTRES PERTES MATÉRIELLES

H1. Nombre de personnes décédées	H2. Nombre de personnes blessées	H3. Premiers soins	H4. Estimation des pertes matérielles extérieures
000 Remplir la section K si plus grand que 0	000 Remplir la section K si plus grand que 0	01	0
		H5. Assurance	
		01	

J. COMMENTAIRES

INCENDIE RESIDENTIEL

Version électronique :
www.msp.gouv.qc.ca section
 Incendie / Formulaires

Adresse postale :

Ministère de la Sécurité publique
 Direction de la sécurité incendie
 C.P. 10000, terminus postal
 Québec (Québec) G1K 7R9

Télécopieur : (418) 644-4448

Télécopieur sans frais : 1 866 605-1675

Pour toute question, communiquez au (418) 646-5675 ou, sans frais, au 1 866 702-9214



Ville Saguenay RAPPORT D'INTERVENTION DSI

2007/02/15



13:56:42

Numéro de référence 20060620007

J. COMMENTAIRES (suite)

K. INFORMATIONS SUR LES VICTIMES

K1. Statut (C/P)	K2. État (B/D)	K3. Sexe (M/F)	K4. Âge	K1. Statut (C/P)	K2. État (B/D)	K3. Sexe (M/F)	K4. Âge	K1. Statut (C/P)	K2. État (B/D)	K3. Sexe (M/F)	K4. Âge
C	B	E	23								
C	B	M	1								
C	B	M	2								
C	B	E	4								

L. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA SOURCE DE CHALEUR

L1. Numéro de série

L2. Modèle

L3. Compagnie

L4. Année de fabrication

L5. Commentaires

M. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

M1. Nombre total de personnes évacuées

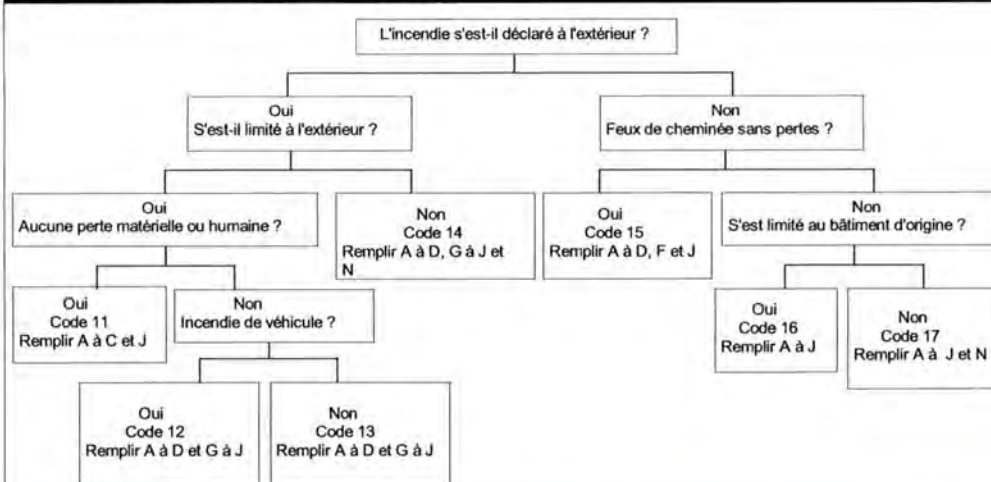
M4. Mode d'inflammation

M2. Nombre total de personnes sauvées

M5. Énergie

M3. Nombre total de personnes ayant reçues les premiers soins

QUELQUES QUESTIONS AVANT DE REMPLIR LA SECTION C





Ville Saguenay

RAPPORT D'INTERVENTION DSI

2007/02/15



13:56:42

Numéro de référence 20060620007

N. INFORMATIONS SUR LES BÂTIMENTS SUPPLÉMENTAIRES

B1. Adresse municipale	B2. Code géographique de la municipalité	
E1. Numéro de matricule du bâtiment	E2. Catégorie de risque	
E3. Usage principal du bâtiment	E5. Année de construction	
E8. Type de construction	E9. Valeur du bâtiment 0\$	
E10. Pertes matérielles en bâtiment 0\$	E11. Pertes matérielles en contenu 0\$	
E12. Assurance	E13. Évacuation	E14. Sauvetage

N. INFORMATIONS SUR LES BÂTIMENTS SUPPLÉMENTAIRES

B1. Adresse municipale	B2. Code géographique de la municipalité	
E1. Numéro de matricule du bâtiment	E2. Catégorie de risque	
E3. Usage principal du bâtiment	E5. Année de construction	
E8. Type de construction	E9. Valeur du bâtiment 0\$	
E10. Pertes matérielles en bâtiment 0\$	E11. Pertes matérielles en contenu 0\$	
E12. Assurance	E13. Évacuation	E14. Sauvetage

N. INFORMATIONS SUR LES BÂTIMENTS SUPPLÉMENTAIRES

B1. Adresse municipale	B2. Code géographique de la municipalité	
E1. Numéro de matricule du bâtiment	E2. Catégorie de risque	
E3. Usage principal du bâtiment	E5. Année de construction	
E8. Type de construction	E9. Valeur du bâtiment 0\$	
E10. Pertes matérielles en bâtiment 0\$	E11. Pertes matérielles en contenu 0\$	
E12. Assurance	E13. Évacuation	E14. Sauvetage



Ville Saguenay

RAPPORT D'INTERVENTION DSI

2007/02/15



13:56:42

Numéro de référence 20060620-007

Autres informations**Caractéristiques du bâtiment où l'incendie a débuté (suite)**

Nombre de logements N/D Nombre de locaux d'affaires N/D Type de bâtiments N/D
 Type de possession N/D Capacité d'occupation N/D

Circonstances de l'incendie (suite)

Usage secondaire dans lequel l'incendie a débuté N/D
 Ampleur de l'incendie au départ des pompiers N/D

Observations (commentaires ou détails additionnels sur les circonstances de l'intervention)

Fonction de l'auteur du rapport N/D Municipalité N/D

Température et état de la chaussée

Température (FROID) FROID
 Temps (1) CLAIR Chaussé (1) GLISSANTE

Nature de l'alerte

Nature de l'alerte N/D
 2ième nature de l'alerte N/D

Défaillances**Lieu de l'intervention (adresse civique, suite)**

SAINT JEAN BAPTISTE, 2491,

Nom	Prénom	Téléphone	Assuré (Oui/Non)
Occupant			
Locataire			
Propriétaire			

Défaillances ou feux de véhicules (À compléter lorsqu'un appareil ou équipement est en cause lors d'un incendie)

Incendie d'appareils mécaniques ou électriques Équipements de détection ou d'extinction Autres équipements Véhicules

Nom de l'appareil ou l'équipement _____ Modèle _____
 Nom du manufacturier _____ Année _____
 Numéro de série _____ Numéro de permis de conduire _____
 Numéro de plaque d'immatriculation _____ Année _____ Voltage ou ampérage _____
 Certification : ACNOR(CSA) ACG (CGA) LAC (UCL) Autres

Experts en sinistres**Experts en sinistres, compagnies d'assurances ou courtiers****Nom et adresse de l'expert en sinistres**

Nom _____ Prénom _____
 Civique _____ Rue _____ No Apt. _____
 Ville _____ Code postal _____

Nom et adresse de la compagnie d'assurance ou courtiers

Nom _____ Civique _____ Rue _____
 Ville _____ Code postal _____ No Apt. _____

Log. sinistrés 0 Pers. sans logis 0 Pers. secourues 0 Perte d'emploi 0

Observations (commentaires ou détails additionnels les circonstances de l'intervention)

Causes probables

Nom du vérificateur du rapport : MARIN, FRANCOIS

4/7



Ville Saguenay RAPPORT D'INTERVENTION DSI

2007/02/15



13:56:43

A1. Numéro de référence 20060620-007

Véhicules d'intervention répondant aux appels								
N° d'appel	Description des unités	Nombre d'hommes	Position	Heures				
				Alerte	10-16	10-17	10-10	10-05
703	POM.CAS.3	3		23:14:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
703	ÉCH.CAS.3	1		23:14:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
703	POM.CAS.4	4		23:14:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Nom du vérificateur du rapport : <u>MARIN, FRANCOIS</u>								5/7



Ville Saguenay
RAPPORT D'INTERVENTION DSI

2007/02/15



13:56:43

A1. Numéro de référence 20060620-007

Effectifs en devoir								
N° d'appel	Pompiers	Matricule	Transport	Absence	Fonction	Heures		
						Arrivée	Terminée	Total
Nom du vérificateur du rapport : <u>MARIN, FRANCOIS</u>								6/7



Ville Saguenay
RAPPORT D'INTERVENTION DSI

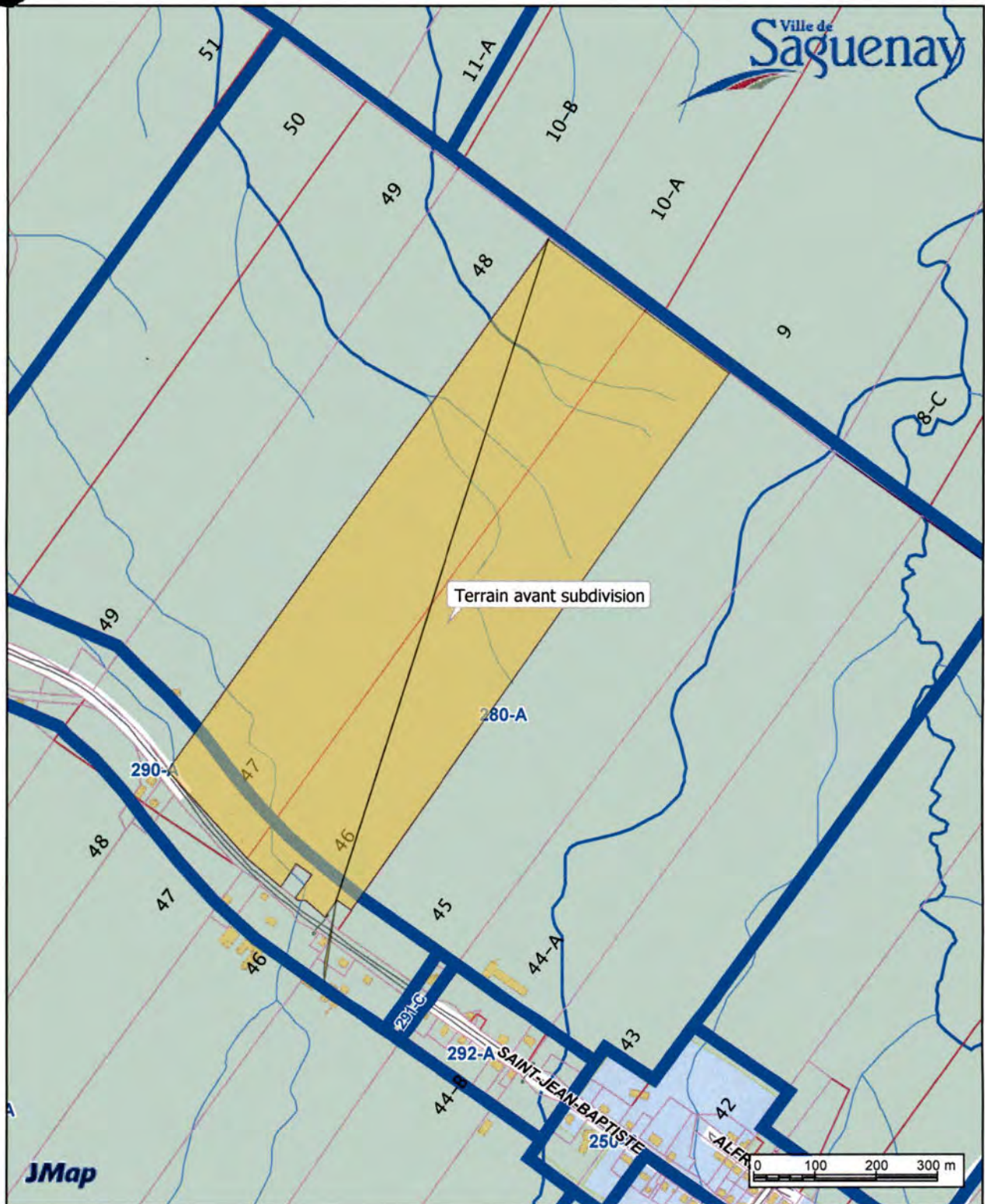
2007/02/15



13:56:43

A1. Numéro de référence 20060620-007

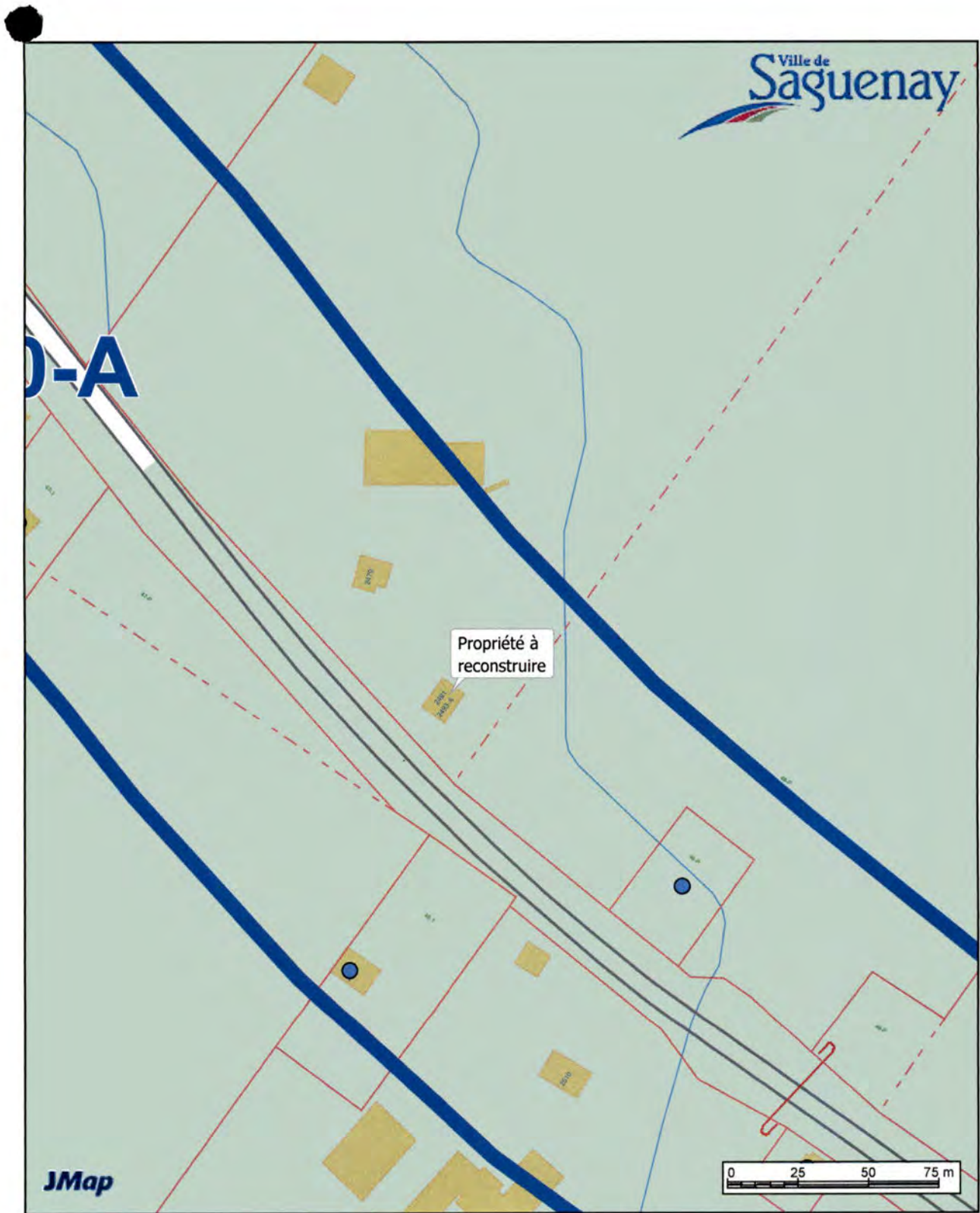
FEU ECLATER CONFIRMER PERSONNE A L'INTERIEUR CONFIRMER PAR LA POLICE	1085
BATIMENT 2 ETAGES 4 LOGEMENTS FLAMME ET FUMEE VISIBLE A PLUSIEURS KM	1085
DU RDC A L'ETAGE MUR ET TOIT ENFLAMME A LA GRANDEUR SECTEUR -4-ET UNE PARTIE	1085
DU SECTEUR -3- ATTAQUE PAR L'ETAGE OUVERT LES PLAFONDS DEUX LIGNES 1.75 MM	1085
ET DISPOSER LES RENFORTS DEMANDER HYDRO ET CH.G.BELAND	1085
INSTALLER E-423 AU TOIT ET DEUX LANCES PERFORATRICES DE MEME QUE DEUX	1085
AUTRES LIGNES DE COMBATS PROCEDER AUX DEBLAIS UNE FEMME ET TROIS ENFANTS	1085
TRANSPORTER A L'URGENCE	1085
BATIMENT REVETEMENT DE VYNIL ET ISOLER AUX BRIN DE SCIE VENT DU NORD EST LEGER	1085
FRANÇOIS MARIN, INSPECTEUR ENQUÊTEUR:	0013
Nom du vérificateur du rapport : <u>MARIN, FRANCOIS</u>	7/7



Urbanisme

Date : 2007-02-19
 Producteur : Josee Gagnon

Échelle : 1:9810

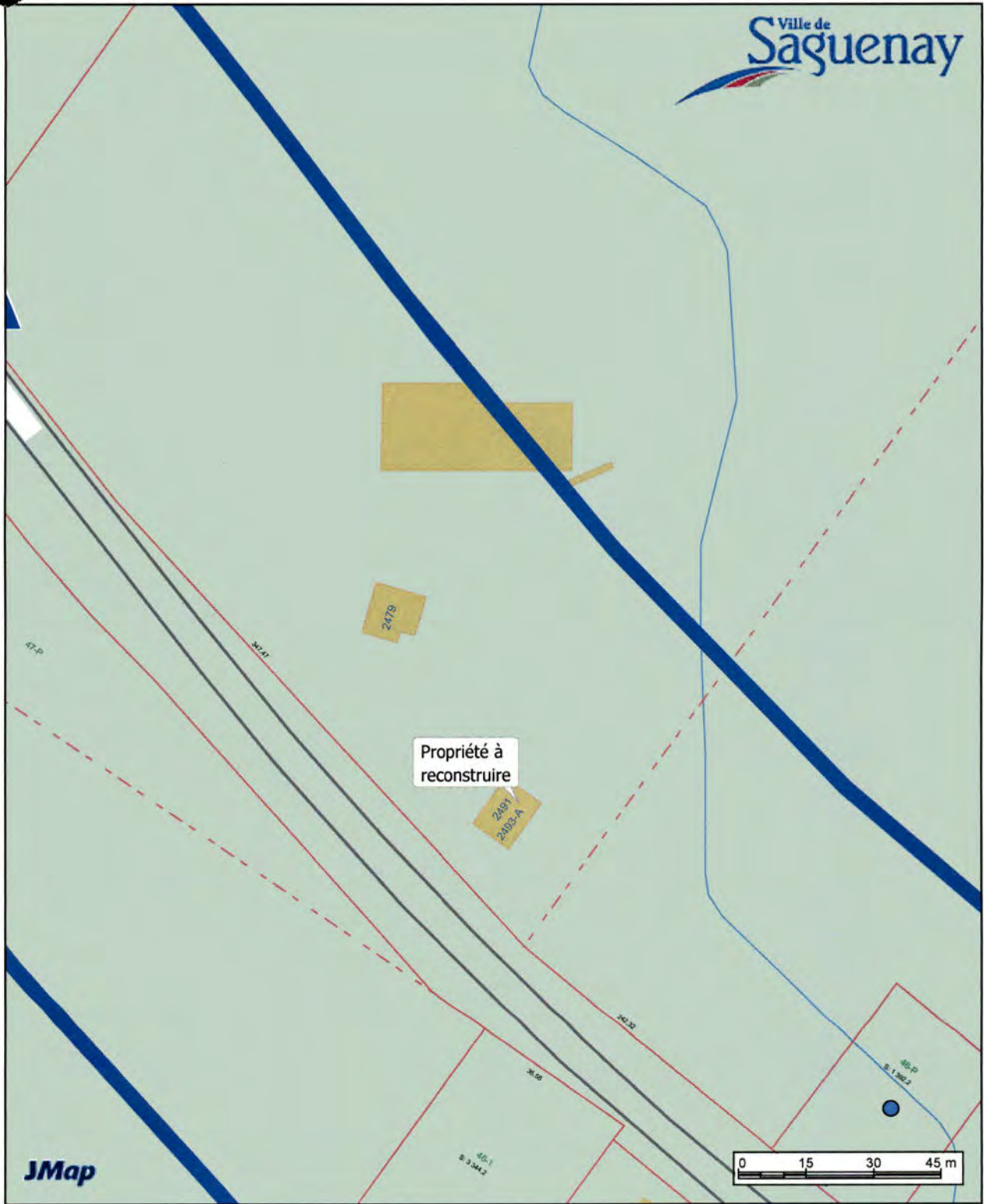


Urbanisme

Date : 2007-02-19

Producteur : Josee Gagnon

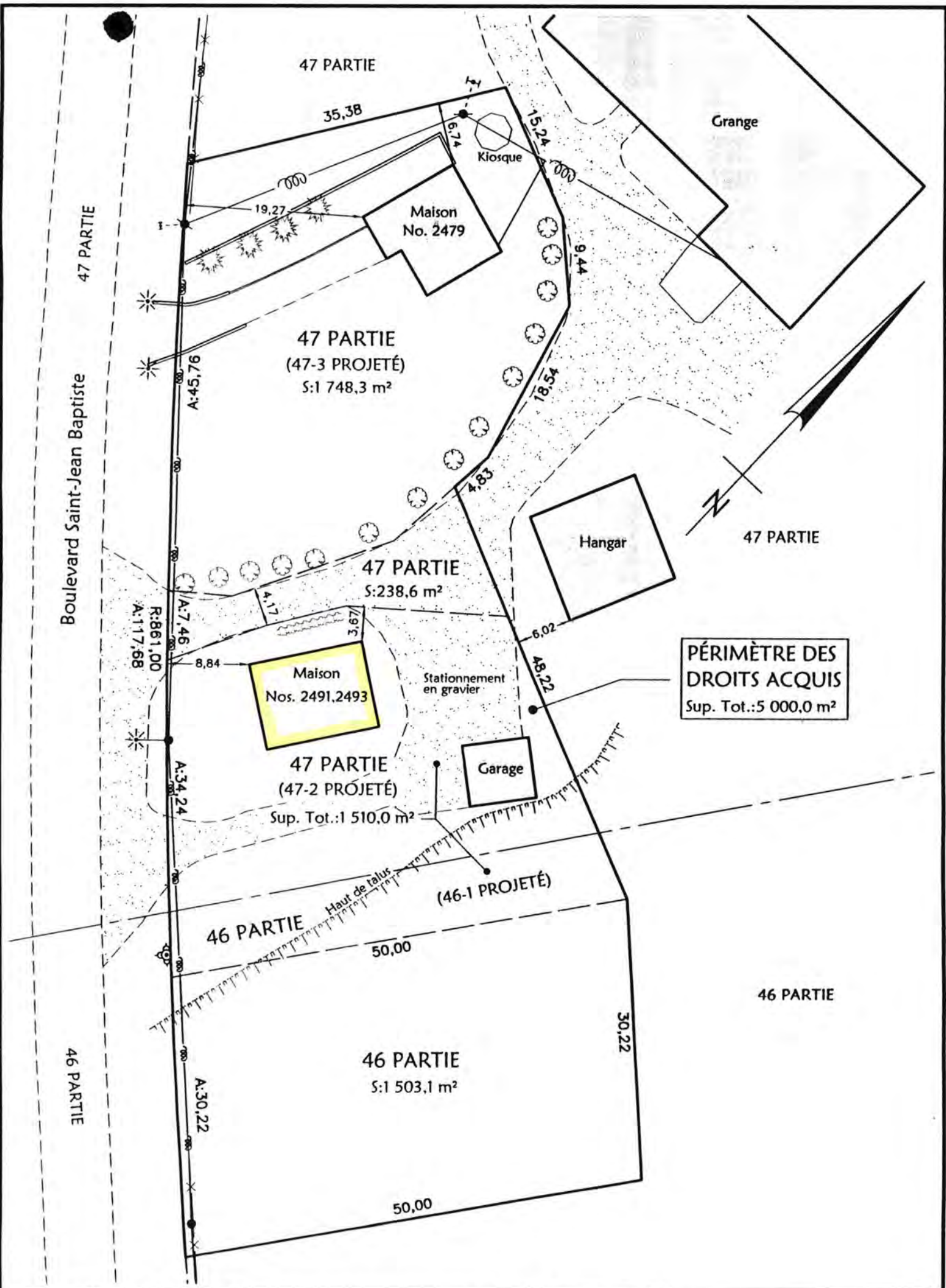
Échelle : 1:2045



Urbanisme

Date : 2007-02-19
Producteur : Josee Gagnon

Échelle : 1:1313



LÉGENDE: Poteau électrique Repère implanté Repère existant Ligne de distribution électrique et/ou télécommunication
 Borne fontaine Lampadaire Hauban Haie Clôture

REQUIS PAR: Monsieur Guy Lavoie

OBJET: PLAN DE LEVÉ (DROITS ACQUIS)
 CADASTRE: PAROISSE DE CHICOUTIMI
 LOT(S): PARTIE DES LOTS 46 ET 47 DU RANG 1 N.E.C.S.
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: CHICOUTIMI
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE SAGUENAY (CHICOUTIMI)

DATE DU LEVÉ: 27 Octobre 2006 ÉCHELLE: 1: 500
 SIGNÉ À SAGUENAY LE 6 NOVEMBRE 2006
 PAR: SIGNÉ: SERGE MARTINEAU
 SERGE MARTINEAU
 Arpenteur-Géomètre
 VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL CONSERVÉ DANS MON GREFFE
 PAR: Serge Martineau 7/11/2006
 Arpenteur-Géomètre
 FICHER: 2006-096 MINUTE: 4497

N.B.: Ce plan de levé est préparé à une fin particulière.
 Il ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation écrite du soussigné.
 Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).

Les mesures indiquées sur ce document sont en unités internationales.

ÉCHELLE:

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)
46-1, 47-2 ET 47-3	GUY LAVOIE ET JOHANNE BONNEAU FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM DE: FERME DE LA MOISSON EN Contrat (480 452)

SUBDIVISION: D'UNE PARTIE DES LOTS
DU RANG 1 NORD-EST

LOT(S) CRÉÉ(S): 46-1, 47-2 ET 47-3
DU RANG 1 NORD-EST

Cadastre: **PAROISSE DE CHICOUTIMI**
Circonscription foncière: **CHICOUTIMI**
Municipalité: **VILLE DE SAGUENAY**

Fait conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information

Signé à SAGUENAY, LE 6 NOVEMBRE 2006

SERGE M...
Arpenteur

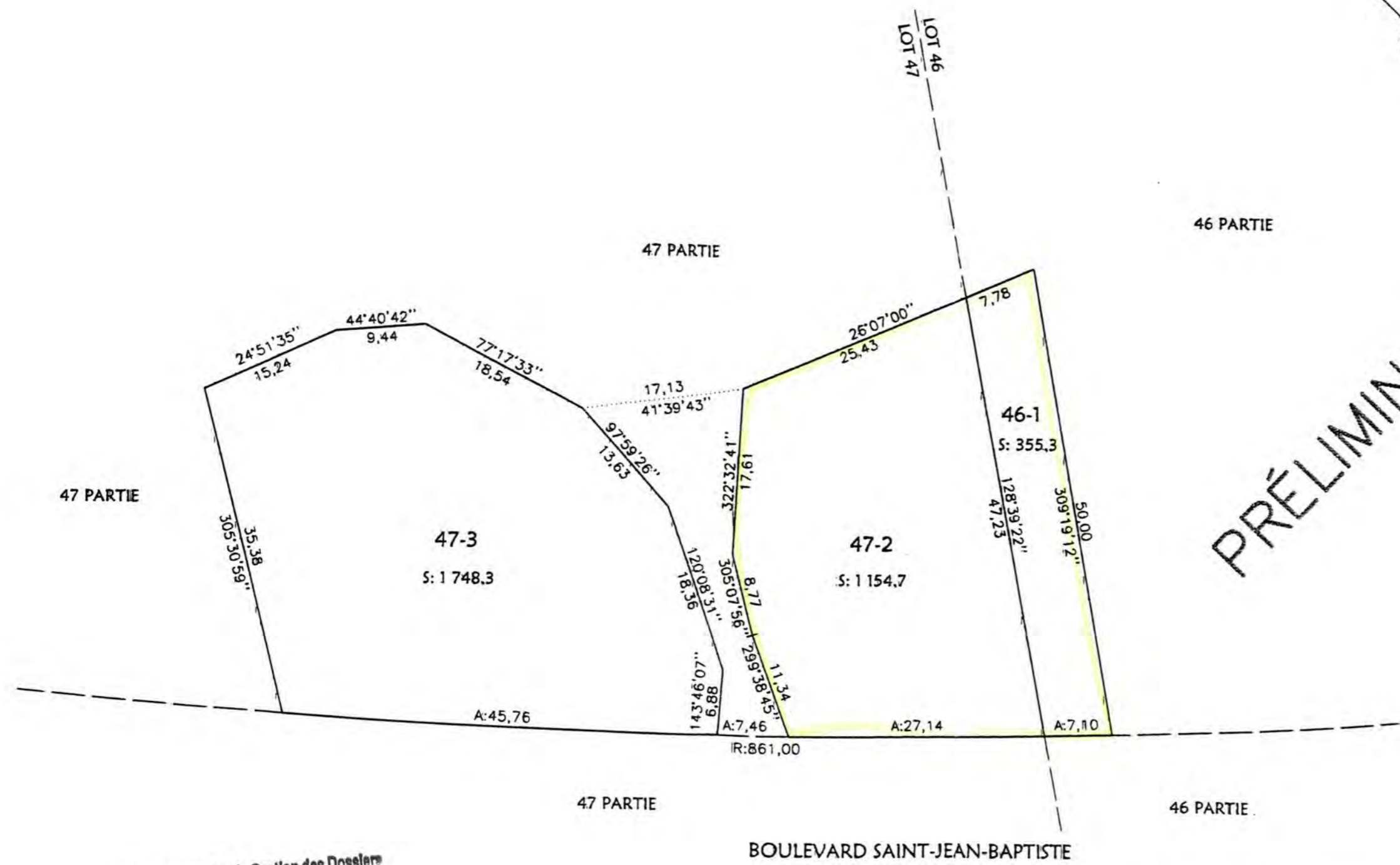
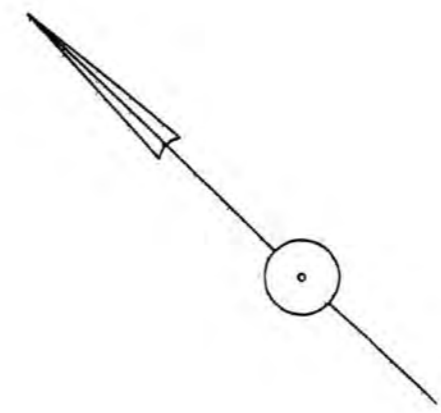
MINUTE: 4498

Ce plan cadastral est correct et conforme à l'original

Pour le ministre des Ressources naturelles

Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques

Copie authentique de l'original, le 6 NOVEMBRE 2006



PRÉLIMINAIRE

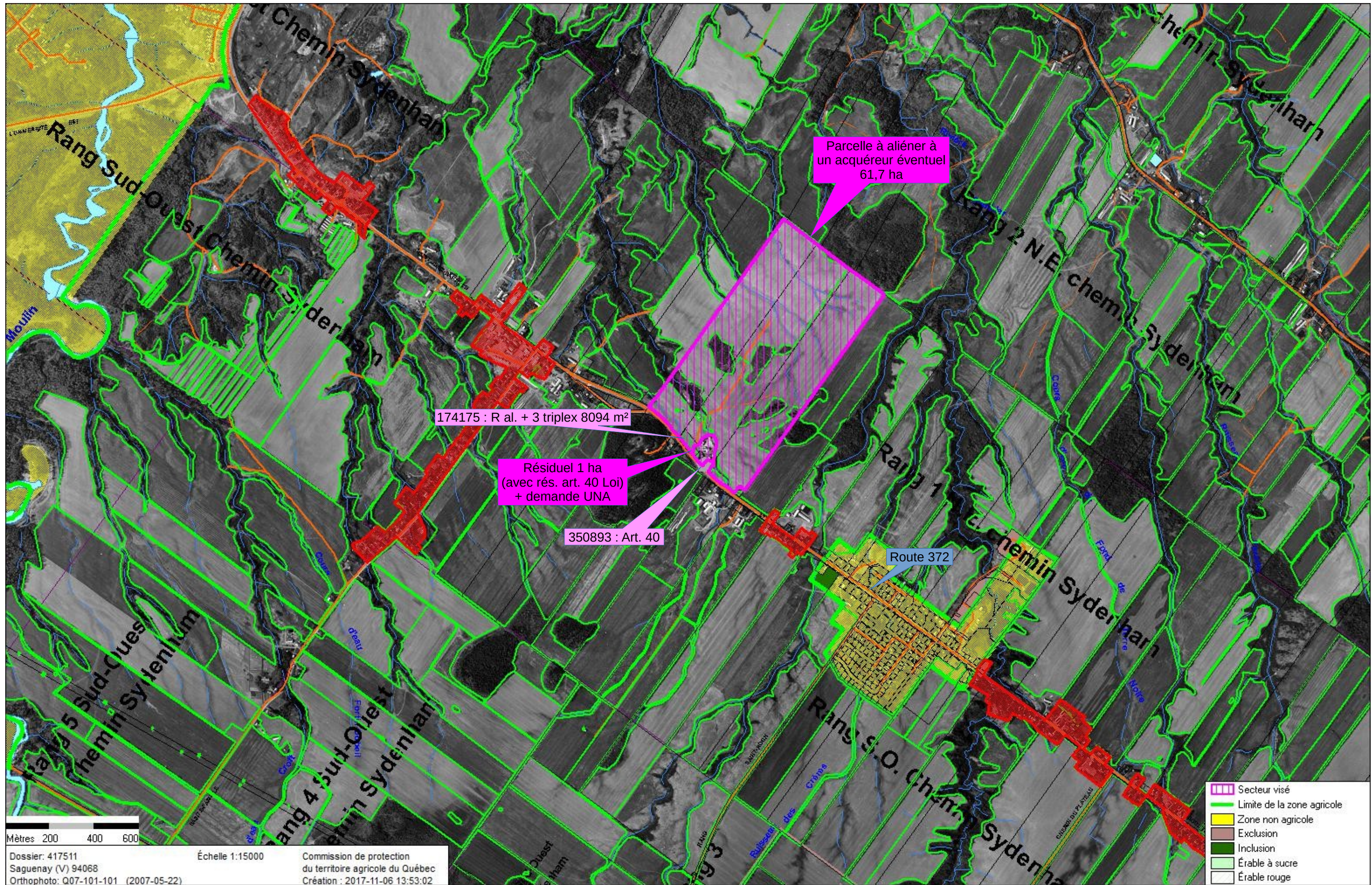
Remis au service de Gestion des Dossiers

22 FEV. 2007

C.P.T.A.G.

VILLE DE CHICOUTIMI
PERMIS DE LOTISSEMENT #.....
 Serv. d'urb.: ____/____/____
 Responsable: _____
 Serv. tech.: 2006/11/08
 Responsable: S. Simard
 Serv. des prop.: ____/____/____
 Responsable: _____

Dossier:	887 430
Code:	
Classement:	



Parcelle à aliéner à un acquéreur éventuel
61,7 ha

174175 : R al. + 3 triplex 8094 m²

Résiduel 1 ha
(avec rés. art. 40 Loi)
+ demande UNA

350893 : Art. 40

Route 372

Mètres 200 400 600

Dossier: 417511
Saguenay (V) 94068
Orthophoto: Q07-101-101 (2007-05-22)

Échelle 1:15000

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Création : 2017-11-06 13:53:02

- Secteur visé
- Limite de la zone agricole
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge



Québec, le 27 février 2007

POSTE RECOMMANDÉE

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.

Ferme de la Moisson Enr.
Monsieur Guy Lavoie
Madame Johanne Bonneau
2479, Boulevard Saint-Jean-Baptiste
Chicoutimi (Québec) G7H 7V9

OBJET : Dossier : 350893
Lots : 46-P Rang 1 Nord-Est Chemin Sydenham
47-P Rang 1 Nord-Est Chemin Sydenham
Cadastre : Chicoutimi, paroisse de
Circonscription foncière : Chicoutimi
Municipalité : Saguenay
M.R.C. : Saguenay (TE)
Date de réception : 1^{er} février 2007

Madame, Monsieur,

Votre déclaration datée du 16 janvier 2007, soumise afin de vous faire confirmer l'existence de droits acquis n'est pas nécessaire au sens de la loi parce qu'elle n'a pas été produite à l'occasion d'une demande de permis de construction ou de l'aliénation d'une superficie de droits acquis.

Néanmoins, aux fins de vous informer sur vos droits, nous avons procédé à certaines vérifications qui nous font conclure que les droits que vous invoquez ne sont pas reconnus tel que déclaré.

En effet, selon les informations dont nous disposons, une résidence (numéro civique 2491 et 2493) était présente sur une partie du lot 47 à la date d'application et elle générerait des droits acquis au sens des articles 101 et 103 de la loi.

Par ailleurs, une deuxième résidence (numéro civique 2479) aurait été érigée sur ce lot en ou vers 1986 en invoquant l'article 40 de la loi.

Or, depuis l'introduction le 21 juin 2001 de l'article 101.1 à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, il n'est plus permis d'ajouter une deuxième résidence à l'intérieur d'un périmètre de droits acquis, ni d'étendre ces droits acquis de manière à couvrir une superficie occupée par une résidence construite après l'entrée en vigueur de la loi en vertu de l'article 40 de la loi.

.../2

Veillez prendre note que la présente lettre ne vous dispense pas de produire une nouvelle déclaration, si vous voulez plus tard poser un geste couvert par l'article 32 (émission d'un permis de construction) ou 32.1 (aliénation d'une superficie de droits acquis).

Vous pouvez communiquer avec le soussigné si vous avez besoin d'autres informations.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.


GÉRARD GODBOUT, enquêteur
Service des enquêtes

GG/dm

c.c. Municipalité de Saguenay

03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.

Saguenay, le 26 septembre 2017

Commission de protection du territoire
agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Demande d'autorisation – Ferme de la Moisson enr. – Johanne Bonneau Lavoie –
Dossier ZA-410**

Madame,
Monsieur,

La présente est pour vous transmettre la résolution de la Ville de Saguenay ainsi que le dossier complet concernant l'objet mentionné ci-haut.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'URBANISME




François Boivin, urbaniste

FB/mfl

p.j. Résolution du conseil
Dossier complet

Réservé à la Commission
Remis au service de Gestion des Dossiers
03 OCT. 2017
C.P.T.A.Q.

NOTE: Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).
Le pictogramme  renvoie à la partie « lexique » du [guide](#).

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1 IDENTIFICATION

Demandeur Propriétaire Mandataire

Nom et prénom en lettres moulées LAVOIE Bonneau Johanne	Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public FERME DE LA moisson enr.	Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 2479 Boul St-Jean Baptiste	Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Chicoutimi Saguenay Québec	Province	Code postal
	Ind. rég.	Télécopieur

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot 3, 803.072 Cadastre cadastre du Québec
Lot 3, 802.826 Cadastre cadastre du Québec

Demandeur Propriétaire Mandataire

Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal
	Ind. rég.	Télécopieur

Courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot _____ Cadastre _____
Lot _____ Cadastre _____

Pour identifier d'autres personnes, veuillez cocher et remplir l'[annexe](#).

56.6 H culture
3.4 H Boisée

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Décrivez la nature du projet faisant l'objet de votre demande

Aliénation du lot 3,803.072 avec une Residence construite en vertu de l'article 40 (voir declaration numero 350893) et une partie du lot 3,802,826. Cette nouvelle propriété sera de 10,000./mc.
 Cette Demande permettra de vendre la partie restante du lot 3,802,826, du lot 3,802,827 et 3,802,825

2.2 Précisez toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de votre projet

- Aliénation/Lotissement •
 Coupe d'érables dans une érablière •
 Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture •
 Enlèvement de sol arable •
 Inclusion •

2.3 Complétez la ou les section(s) correspondant à votre situation sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots • (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture → [Section A](#)
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture •
- Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable • → [Section B, partie 1](#)
 Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) → [Section B, partie 2](#)
 Puits commerciaux et municipaux → [Section B, partie 3](#)
 Coupe d'érables dans une érablière • → [Section C](#)

3 DESCRIPTION DES LOTS

3.1 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie	Municipalité
3,802,826		du Québec	8,251.7m ²	S Aguenay
3,803,072		du Québec	1,748.3m ²	S Aguenay

Superficie • visée par la demande 1 hectare(s)

Superficie • visée par la propriété _____ hectare(s)

3.2 Utilisation actuelle du (des) lot(s) visé(s) par la demande (agricole ou autre qu'agricole)

<input type="checkbox"/> Utilisation agricole Superficie •		<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole • Superficie •	
		Veuillez spécifier	
Bâtiment agricole Culture/Friche _____ hectare(s) Boisé sans érables _____ hectare(s) Boisé avec érables _____ hectare(s) Superficie totale <u>8251.7m²</u> hectare(s)	Residence _____ <u>1,748.3m²</u> hectare(s) _____ hectare(s) _____ hectare(s) Superficie totale <u>1,748.3m²</u> hectare(s)		

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

3.3 Description des bâtiments et ouvrages existants sur le (les) lot(s) visé(s) par la demande

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
3,802.826	Entrepot Grange	1,860 1978	entrepot personnelle	
3,802.826	Garage	2,010	meccanique personnelle	
3,802.826	HANGAR	1,972	entrepot Machine àic	
3,802.826	Remise	1,978	entrepot personnelle	
3,802.826	Silo X2	2,002	entrepot Grain	
3,802.826	abri a Bois	1,990	entrepot Bois personnelle	

3.4 Identification d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture

il s'agit d'une Residence existante.

MISE EN GARDE

Le traitement de la demande sera effectué sur réception d'un dossier complet. Une demande incomplète, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retournée à l'expéditeur.

4 ATTESTATION

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: Johanne Bonneau Lavoie Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Fait à chicoutimi

Date: 20110805
A M J

Signature



PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur: _____

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.

5 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma en vigueur? Oui Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
- Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? Oui Non
- c) Ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
- Si oui, annexe une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- d) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages? Oui Non

il s'agit d'une résidence existante

- e) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:

Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation 1500 mètre(s) carré(s)

Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation 25 mètre(s)

Terrain situé à plus de 100 d'un cours d'eau

- f) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:

Un service d'aqueduc? Oui Non Date d'adoption du règlement: _____

Un service d'égout sanitaire? Oui Non Date d'adoption du règlement: _____

6 DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

6.1 Inventaire

Veillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Résidence existante

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)
<i>Production laitière</i>	<i>1 nel</i>	<i>225 M.</i>
<i>Bovins de boucherie</i>	<i>1 nel</i>	<i>480 M.</i>

Voir plan ci-joint

6.2 Description de l'utilisation actuelle du (des) lot(s) voisin(s)

Au nord de l'emplacement visé:

Culture

Secteur agricole
dynamique

Au sud de l'emplacement visé:

Boul Saint-Jean-Baptiste

À l'est de l'emplacement visé:

Résidence et culture

À l'ouest de l'emplacement visé:

Culture

7 IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

<input type="checkbox"/> Inspecteur	<input type="checkbox"/> Greffier	<input type="checkbox"/> Secrétaire-trésorier	<input checked="" type="checkbox"/> Autre: <u>URBANISTE</u>
Nom et prénom en lettres moulées <u>BOUVIN FRANCOIS</u>			
Ville, village ou municipalité <u>SAGUÉMAY</u>		Ind. rég. Téléphone (travail) <u>418 698 3130</u>	
Courriel <u>francois.bouvin@ville.saguemay.qc.ca</u>		Poste <u>3115</u>	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Signature <u>Francis B</u>		Date: <u>20170925</u> A M J	

Détachez, remplissez et envoyez une copie à la Commission sur réception du dossier.

Numéro de dossier à la municipalité: _____

Date de réception de la demande: | | | | | | | | | |
A M J

8 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER À LA MUNICIPALITÉ

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Poste Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Province Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel	

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Poste Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Province Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel	

8.1 Description du projet

--

8.2 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Municipalité

Superficie visée par la demande _____ hectare(s)

Nom et prénom en lettres moulées: _____
Fait à _____ Date: A M J
Signature _____

L'original de l'accusé de réception est transmis au demandeur et une copie conforme est remise à la Commission.

SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en **deux** exemplaires.
Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

VENDEUR

Vente/Cession/Donation Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 ^{er} terrain	2 ^e terrain (si applicable)
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	Partie du lot 3802826	Lot 3802827 et 3802825
Superficie totale (hectares)	20.7 hectares	41 Hectares
Superficie cultivée (hectares)	20 Hectares	41 Hectares
Type de culture	Céréale	
Superficie en friche (hectares)	—	
Superficie boisée (hectares)	3.4 Hectare	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière		
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles	1 Entrepôt	1 Grange
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux		
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité	Indiquez la quantité

Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	3,803072 et partie du lot 3,802.826	
Superficie totale (hectares)		
Superficie cultivée (hectares)		
Type de culture		
Superficie en friche (hectares)		
Superficie boisée (hectares)		
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière		
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles	Grange, silo, abris à Bois	
Bâtiment(s) d'habitation	une Residence 2479	Année de construction 1978
		Année de construction 1986
Inventaire des animaux		
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité	

Veillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.

ACQUÉREUR Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.

Demandeur Propriétaire Mandataire

Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____		Cadastre _____	
Lot _____		Cadastre _____	

L'acquéreur n'est pas encore connu.

Si l'acquéreur possède une ou des propriétés en zone agricole, remplissez le tableau suivant :

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre
Lot(s) ou partie de lot(s) / Rang(s)	
Superficie totale (hectares)	
Superficie cultivée (hectares)	
Type de culture	
Superficie en friche (hectares)	
Superficie boisée (hectares)	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière	
Nombre d'entailles exploitées	
Principaux bâtiments agricoles	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction
Inventaire des animaux	Année de construction
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité

Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.

SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE

- 1- Quelle utilisation voulez-vous faire: Carrière Gravière
 Sablière Remblai
 Extraction d'argile Enlèvement de sol arable
- 2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, usine de béton, etc.)?
 Non
 Oui, lesquelles:

- 3- Pour tous les sites, veuillez produire un plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome.
- 4- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture:

- 5- Période pour laquelle l'utilisation est demandée: sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais _____ ans.
 enlèvement de sol arable 1 an 2 ans

6- Indiquez le numéro de la décision antérieure s'il y a lieu:

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

		Sablière-gravière de plus de 4 hectares*	Sablière-gravière de 4 hectares et moins*	Remblai de plus de 2 hectares*	Remblai de 2 hectares et moins*	Carrière	Enlèvement de sol arable
1	Plan de localisation	√	√	√	√	√	√
2	Plan topographique	√		√		√	√
3	Stratigraphie	√				√ (matériaux meubles seulement)	√
4	Description du projet		√		√		
5	Description de la couche de sol arable	√		√		√	√

* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.

VS-CM-2017-282

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue
dans la salle des délibérations du conseil, le mardi
5 septembre 2017 - Un quorum présent.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - JOHANNE BONNEAU LAVOIE;

CONSIDÉRANT que madame Johanne Bonneau Lavoie, 2479, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, G7H 7V9, sollicite pour la ferme de La Moisson Enr. une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'aliénation et le lotissement d'un terrain de 10 000 mètres carrés avec le lot 3 803 072 (1 748,3 mètres carrés) et une partie du 3 802 826 (8 251,7 mètres carrés) du cadastre du Québec, Saguenay;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite conserver la résidence située 2479, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, construite en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que le lotissement et l'aliénation permettra de séparer la résidence du reste de la propriété;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit dans la présente demande d'un changement d'un statut juridique et non d'une nouvelle construction en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'ajout d'usage non agricole;

À CES CAUSES, il est résolu :

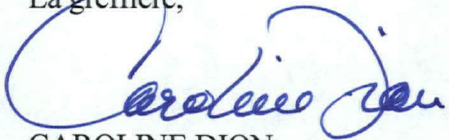
QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de madame Johanne Bonneau Lavoie, 2479, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, G7H 7V9, qui sollicite pour la ferme de La Moisson Enr. une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'aliénation et le lotissement d'un terrain de 10 000 mètres carrés avec le lot 3 803 072 (1 748,3 mètres carrés) et une partie du 3 802 826 (8 251,7 mètres carrés) du cadastre du Québec, Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 13^e jour du mois de septembre 2017.

La greffière,



CAROLINE DION

CD/mg

PLAN DE LOCALISATION

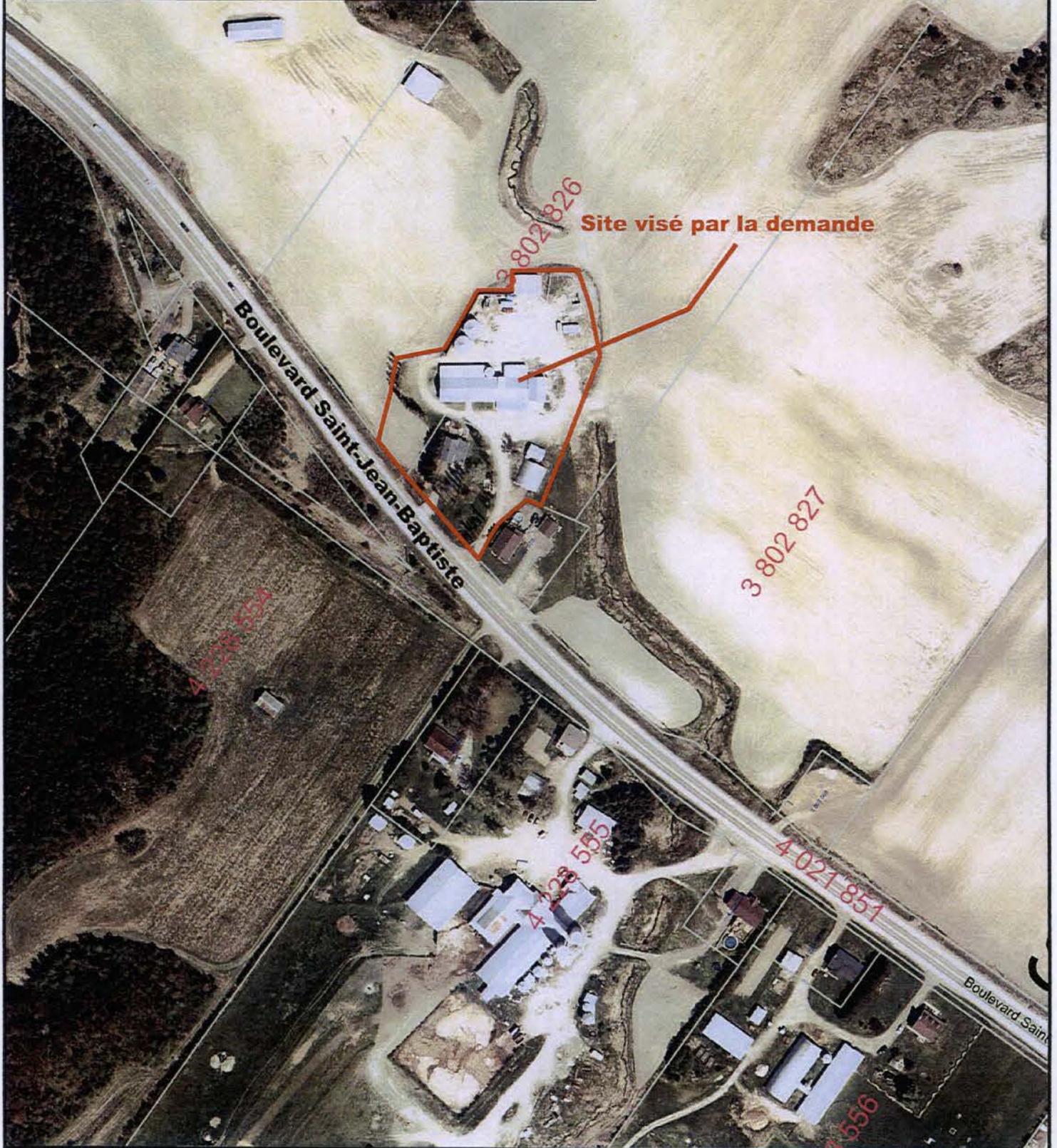
Ville Saguenay
1:600 000



Remis au service de Gestion des Dossiers

03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.



Ville de
Saguenay

Préparé par: Martin Dion

Date: Août 2017

Échelle: 1 : 2 500

TITRE :

**Demande d'autorisation
ZA - 410**



500 mètres

Bovins laitiers et production laitière (225 mètres)

Bovins de boucherie (480 mètres)

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.

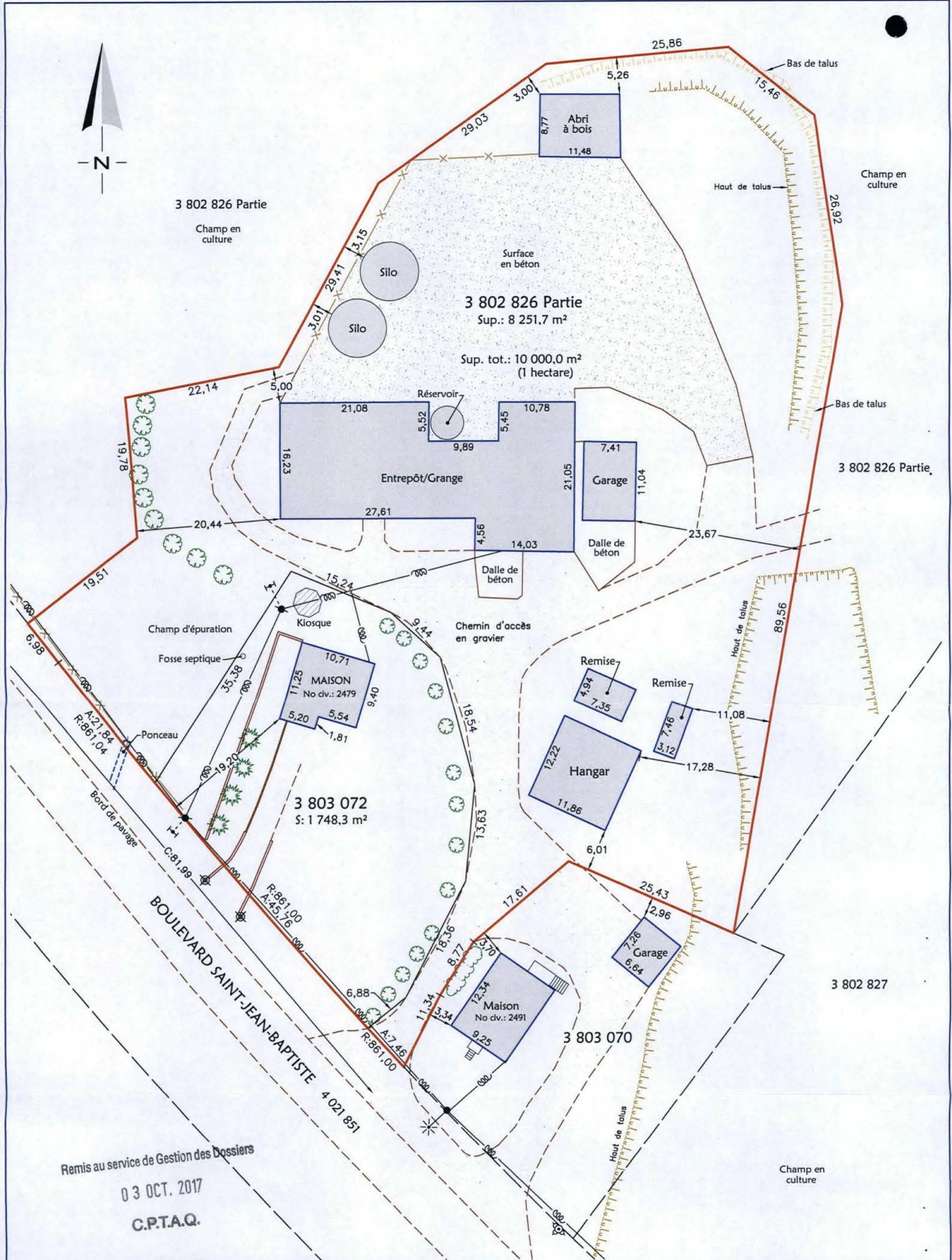


3 802 826 Partie

Champ en culture

3 802 826 Partie
Sup.: 8 251,7 m²

Sup. tot.: 10 000,0 m²
(1 hectare)



Remis au service de Gestion des Dossiers
03 OCT. 2017
C.P.T.A.Q.

LÉGENDE: --- Hauban ● Poteau électrique — Ligne de distribution électrique et/ou télécommunication ⊙ Puits, Regard ● Repère existant
(SI APPLICABLE) ⊕ Borne fontaine ✱ Lampadaire de rue 🌳 Arbre 🌿 Haie ✕ Clôture

OBJET: PLAN DE LEVÉ (Limites proposées)

CADASTRE: CADASTRE DU QUÉBEC

LOT(S): 3 803 072 ET 3 802 826 PARTIE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: CHICOUTIMI

MUNICIPALITÉ: VILLE DE SAGUENAY (Chicoutimi)

N.B.: Ce plan de levé/compilation et/ou plan-projet est préparé aux fins requises par le mandant ci-haut mentionné. Il ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation écrite du soussigné.

Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).

REQUIS PAR: FERME DE LA MOISSON S.E.N.C. (Dame Johanne Lavoie)

DATE DU LEVÉ: 3 Octobre 2016

ÉCHELLE: 1: 500

SIGNÉ À SAGUENAY LE 21 JUIN 2017



PAR: SIGNÉ: SERGE MARTINEAU
SERGE MARTINEAU
Arpenteur-Géomètre



VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL CONSERVÉ DANS MON GREFFE

PAR: Serge Martineau 7/07/2017
Arpenteur-Géomètre

FICHER: 2006-096

MINUTE: 7380

Boulevard Saint-Jean-Baptiste

3 802 825

3 802 826

3 802 827

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.

03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.

NO: 3657

Le 21 novembre 1994

VENTE

PAR

PAUL MALTAIS
ET
BERNARD MALTAIS

A

GUY LAVOIE
ET
JOHANNE BONNEAU

Document publié par extrait à
Chicoutimi le 22 Novem. 1994
sous le numéro: 575482 .



L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE, le vingt et un (21) novembre.

DEVANT Me LUCIE COLLARD, notaire À Chicoutimi, province de Québec.

COMPARAISSENT:

Monsieur Paul MALTAIS, [REDACTED]

ET

Monsieur Bernard MALTAIS, [REDACTED]

Ci-après appelés "LE VENDEUR"

ET

Monsieur Guy LAVOIE, [REDACTED]

ET

Dame Johanne BONNEAU, [REDACTED]

Faisant affaires seuls ensemble sous la raison sociale de "FERME DE LA MOISSON ENR."

Ci-après appelés "L'ACQUÉREUR"

OBJET DU CONTRAT

Le vendeur vend à l'acquéreur l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

UN CERTAIN TERRAIN OU EMPLACEMENT connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot QUARANTE-HUIT (Ptie Lot 48), rang 1 Nord-Est, Chemin Sydenham, au cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, circonscription foncière de Chicoutimi; de figure irrégulière, ce dit terrain est borné vers le Nord-Est par les lots du Rang 2, Nord-Est, Chemin Sydenham, vers le Sud-Est par le lot 47, vers le Sud-Ouest par une



autre partie du lot 48 (Boul. St-Jean-Baptiste), vers le Nord-Ouest, par le lot 49; mesurant CENT QUATRE-VINGT-ONZE mètres et ONZE centièmes (191,11 m) vers le Nord-Est, MILLE TRENTE-HUIT mètres (1 038 m) vers le Sud-Est, CINQUANTE-TROIS mètres et QUATORZE centièmes (53,14 m) et CENT QUARANTE mètres et QUATRE-VINGT-QUATRE centièmes (140,84 m) le long d'une courbe d'un rayon de QUATRE CENT QUARANTE-HUIT mètres et SOIXANTE-DIX HUIT centièmes (448,78 m) vers le Sud-Ouest, MILLE ONZE mètres et CINQ dixièmes (1 011,5 m) vers le Nord-Ouest, contenant en superficie DIX-NEUF hectares et CINQ dixièmes (19,5 h).

AVEC BATISSE DESSUS CONSTRUITE circonstances et dépendances.

SERVITUDE

Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de:

SERVITUDE par Paul et Bernard Maltais en faveur Compagnie Électrique Saguenay, suivant acte sous seing privé, daté 13 décembre 1965, publié au bureau de la circonscription foncière de Chicoutimi, sous le numéro 199284.

SERVITUDE par Paul et Bernard Maltais en faveur Aluminium Co. of Canada, suivant acte reçu devant Me Roland Huot, Notaire le 5 mars 1965, et publié au bureau de la circonscription foncière de Chicoutimi, sous le numéro 193419.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de Ernest Maltais aux termes d'un acte de vente reçu par Me C.E. Boivin, notaire, le 20 mai 1955 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chicoutimi sous le numéro 125174.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie légale.

DOSSIER DE TITRES

Le vendeur ne s'engage pas à remettre de dossier de titres à l'acquéreur.

POSSESSION

L'acquéreur devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour avec possession et occupation immédiates.



DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

1. L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque.
2. Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées.
3. Tous les impôts fonciers échus ont été payés sans subrogation jusqu'au trente et un (31) décembre mil neuf cent quatre vingt quatorze (1994) quant aux taxes municipales et jusqu'au trente (30) juin mil neuf cent quatre vingt quinze (1995) quant aux taxes scolaires.
4. Tous les droits de mutation ont été acquittés.
5. L'immeuble n'est pas assujéti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.
6. La description technique préparée par Serge Martineau, arpenteur-géomètre, le 28 octobre 1994, décrit l'immeuble faisant l'objet de la vente.
7. L'immeuble est situé dans une zone agricole de la municipalité de Chicoutimi. Le vendeur ne conserve aucun droit d'aliénation sur un lot contigu au sens de la Loi; en conséquence la présente vente ne constitue pas une dérogation à l'article 29 de la Loi.
8. L'immeuble n'a pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par suite d'une aliénation depuis la mise en vigueur des dispositions de la loi prohibant telle aliénation.
9. L'immeuble n'est pas situé dans un arrondissement historique ou naturel, dans un site historique classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur les biens culturels*.
10. L'immeuble ne déroge pas aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.
11. Il est un résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts*.

OBLIGATIONS

D'autre part, l'acheteur s'oblige à ce qui suit:

1. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et



examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

2. Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter des présentes et aussi payer à compter de la même date tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.
3. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité ainsi que des copies pour toutes les parties.
4. Reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire agricole* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus à la Loi.

RÉPARTITIONS

Les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date du onze (11) novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) suivant les états de compte fournis.

Les susdites répartitions ayant été préparées au moyen des informations fournies par les autorités taxantes concernées, le notaire soussigné ne peut garantir leur exactitude. Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$) payé comptant par l'acquéreur, ce jour, dont quittance finale de la part du vendeur.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Paul MALTAIS déclare être actuellement célibataire et majeur pour ne s'être jamais marié.

Monsieur Bernard MALTAIS déclare être actuellement célibataire et majeur



pour ne s'être jamais marié.

Monsieur Guy LAVOIE et Madame Johanne BONNEAU déclarent être actuellement mariés ensemble, en premières noces sous le régime de la Séparation de biens, suivant contrat de mariage reçu devant Me Jean-Guy Côté, Notaire le 21 juin 1978, publié au bureau de la publicité des droits de Chicoutimi le 23 juin 1978 sous le numéro 331822.

Les comparants déclarent de plus que leur état civil et leur régime matrimonial n'ont pas varié depuis et ne sont actuellement l'objet d'aucun changement.

**DÉCLARATION DES PARTIES
RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVI-
CES (T.P.S.)
ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

Section IV

Déclarations du vendeur relativement à la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et à la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) pour un terrain.

B. Cas d'assujettissement

(annexe V, partie I, article 10 L.T.A. - article 103 L.T.V.Q.).

1. Le vendeur n'est pas un particulier
2. L'acquéreur déclare ne pas être lié au vendeur.
3. Le vendeur déclare que le terrain était, immédiatement avant la signature des présentes, une immobilisation du vendeur utilisée principalement dans son entreprise.

En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

Les parties déclarent que la valeur de la contrepartie aux fins de la Loi sur la taxe d'accise est de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$), et aux fins de la Loi sur la taxe de vente du Québec est de TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (37 450,00 \$).

La T.P.S. représente une somme de DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (2 450,00 \$), et la T.V.Q. représente une somme de DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (2 434,25 \$).

ET



L'acquéreur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants: T.P.S.: 112210935, T.V.Q.: 1007093761 et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, la responsabilité relative à la perception de la T.P.S. et la T.V.Q. est supportée par l'acquéreur.

Mentions obligatoires en vue de l'inscription au bureau de la publicité des droits

1. Date et lieu:

Le 21 novembre 1994 à Chicoutimi.

2. Désignation des parties:

2.1 Le vendeur est

Paul MALTAIS, né [redacted], le [redacted],
[redacted], résidant à [redacted], au [redacted]

ET

Bernard MALTAIS, né [redacted], le [redacted],
[redacted], résidant à [redacted], au [redacted]

2.2 L'acheteur est

Guy LAVOIE, né à [redacted], le [redacted],
[redacted], au [redacted]

ET

Johanne BONNEAU, née à [redacted], le [redacted],
[redacted], au [redacted]

Faisant affaires seuls ensemble sous la raison sociale de "FERME DE LA MOISSON ENR."

3. Qualification et étendue des droits:

Vente du droit de propriété dans l'immeuble ci-après désigné.

4. Désignation du bien:

UN CERTAIN TERRAIN OU EMPLACEMENT connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot QUARANTE-HUIT (Ptie Lot 48), rang 1 Nord-Est, Chemin Sydenham, au cadastre officiel de la

1994
1919
78 ans



Paroisse de Chicoutimi, circonscription foncière de Chicoutimi; de figure irrégulière, ce dit terrain est borné vers le Nord-Est par les lots du Rang 2, Nord-Est, Chemin Sydenham, vers le Sud-Est par le lot 47, vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 48 (Boul. St-Jean-Baptiste), vers le Nord-Ouest, par le lot 49; mesurant CENT QUATRE-VINGT-ONZE mètres et ONZE centièmes (191,11 m) vers le Nord-Est, MILLE TRENTE-HUIT mètres (1 038 m) vers le Sud-Est, CINQUANTE-TROIS mètres et QUATORZE centièmes (53,14 m) et CENT QUARANTE mètres et QUATRE-VINGT-QUATRE centièmes (140,84 m) le long d'une courbe d'un rayon de QUATRE CENT QUARANTE-HUIT mètres et SOIXANTE-DIX HUIT centièmes (448,78 m) vers le Sud-Ouest, MILLE ONZE mètres et CINQ dixièmes (1 011,5 m) vers le Nord-Ouest. AVEC BATISSE.

5. Mode d'acquisition:

Vente publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chicoutimi sous le numéro 125174.

6. Prix:

TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$) payé comptant

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9
DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS
SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES**

Le vendeur et l'acquéreur aux présentes, établissent et reconnaissent les faits et les mentions suivantes:

1. Les vendeurs sont Paul et Bernard Maltais, résidant à [REDACTED], au [REDACTED].
Les Acquéreurs sont Guy LAVOIE et Johanne BONNEAU, résidant à [REDACTED], [REDACTED], au [REDACTED].
Faisant affaires seuls ensemble sous la raison sociale de "FERME DE LA MOISSON ENR."
2. L'immeuble ci-dessus décrit est situé dans la municipalité de Chicoutimi.
3. Le vendeur et l'acquéreur établissent la valeur de la contrepartie à la somme de trente-cinq mille dollars (35 000,00 \$).
4. Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de trente-cinq mille dollars (35 000,00 \$).
5. Le montant du droit de mutation s'élève à la somme de CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS (175,00 \$).

L'immeuble fait partie d'une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimen-*



tation, (L.R.Q., c. M-14). Le cessionnaire bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation, en application de l'article 17 d) de la Loi.

6. Les parties déclarent que la présente vente ne constitue pas un transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi 47.

**DÉCLARATIONS RELATIVES A LA LOI CONCERNANT
LES DROITS SUR LES TRANSFERTS DE TERRAINS**

L'acquéreur déclare ne pas être un <cessionnaire> au sens de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q.,c.D-17).

DONT ACTE, à Chicoutimi, sous le numéro TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE SEPT (3657) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du Notaire.

Paul MALTAIS

Bernard MALTAIS

Guy LAVOIE

Johanne BONNEAU

Déclaration d'attestation

Je soussigné, Lucie Collard, notaire atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité des parties au présent acte;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par les parties;
3. Le titre du vendeur du droit visé est déjà valablement publié;

Attesté à Chicoutimi
le 21 novembre 1994

par: Lucie Collard, notaire
198 Racine Est, C.P. 98
Chicoutimi (Québec)
G7H 5B7

"Lucie Collard, notaire"
Lucie Collard, notaire

POUR COPIE CERTIFIE conforme délivré ce 21 novembre 1994 de ma minute No: 3657 demeurée en mon étude.

Lucie Collard Notaire



03 OCT. 2017

C.P.T.A.Q.

NO:
LE

DECLARATION D'APPORT
PAR
GUY LAVOIE
ET
JOHANNE BONNEAU

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT, le

Devant Me Lucie Collard, Notaire à Chicoutimi,
Province de Québec; -----

COMPARAISSENT: -----

Monsieur GUY LAVOIE, _____, domicilié à _____
_____, au _____

Dame JOHANNE BONNEAU, _____, domiciliée à _____

LESQUELS déclarent ce qui suit, savoir: -----

1. Aux termes d'un acte de société passé devant Me
Lucie Collard, en date d
sous le numéro _____ de ses minutes, les comparants
ont formé entre eux une société civile d'exploita-
tion agricole sous le nom de "FERME *de La Moisson*

dont le siège social est situé à 2479 Boul. St-
Jean-Baptiste, Chicoutimi, G7H 5B1. -----

2. Le dit contrat de société comprends une clause
de donation aux termes de laquelle le dit GUY LA-
VOIE a fait donation à la dite JOHANNE BONNEAU de
la demie indivise de sa participation à la so-
ciété. -----

3. En conséquence de cette donation, parmi les
biens apportés en pleine propriété à la société,
par Monsieur GUY LAVOIE et Dame JOHANNE BONNEAU se
trouvent les immeubles suivants, savoir: -----

DESIGNATION

Une ferme comprenant suivant le cadastre officiel
de la Paroisse de Chicoutimi, Comté de Chicoutimi:

a) - Les lots numéros quarante-six et quarante-
sept (46 et 47), pour le premier rang nord-est; --

b) - La demie ouest du lot numéro cinq-A (1/2 Ouest 5-A) pour le troisième rang sud-ouest et bornée comme suit: Au nord-ouest par le quatrième rang, au nord-est par le résidu dudit lot cinq-A (5-A) appartenant à Pitre Lavoie ou représentants, au sud-ouest par le lot numéro cinq-B et au sud-est par le chemin public. -----

LE TOUT avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. -----

SAUF A DISTRAIRE DU LOT QUARANTE-SIX (46) rang un nord-est, au cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, savoir: -----

a) - CESSION par Monsieur Jean-Joseph Lavoie à Monsieur Jules-Arthur Lavoie, acte enregistré à Chicoutimi le 31 janvier 1949 sous le numéro 94053; -----

b) - Servitude consentie par Monsieur Jean-Joseph Lavoie en faveur de la Compagnie Electrique du Saguenay, acte enregistré à Chicoutimi le 26 juillet 1950 sous le numéro 100314; -----

c) - La servitude consentie par Monsieur Jean-Joseph Lavoie à Aluminum Company of Canada Ltée, suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206355. -----

d) - Cession par Monsieur Jean-Joseph Lavoie au Ministère de la Voirie, acte enregistré à Chicoutimi le 19 septembre 1969 sous le numéro 225955. -

SAUF A DISTRAIRE du lot quarante-sept (47) rang et cadastre sus-dits: -----

a) - La servitude consentie par Monsieur Jean-Joseph Lavoie à Aluminum Company of Canada Ltée, suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206355. -----

b) - Cession par Monsieur Jean-Joseph Lavoie au Ministère de la Voirie, acte enregistré à Chicoutimi le 19 septembre 1969 sous le numéro 225955. -

SAUF A DISTRAIRE du lot cinq-A (5-A) rang et ca-

dastre susdits: -----

La servitude consentie par Monsieur Jean-Joseph Lavoie en faveur de Aluminum Company of Canada Ltd., suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206355. -----

TITRE

Ledit Monsieur Guy Lavoie a acquis ledit immeuble de Dame Lucienne Lavoie aux termes d'un acte reçu devant Me Jean-Guy Côté, Notaire à Chicoutimi le 26 mai 1978 enregistré à Chicoutimi le 30 mai 1978 sous le numéro 330300. -----

Parmi les biens apportés en pleine propriété à la société, par Monsieur GUY LAVOIE et Dame JOHANNE BONNEAU se trouvent les biens mobiliers suivants, savoir: -----

ANIMAUX

TRENTE ET UNE (31) vaches croisées NIP, DOUZE (12) taure saillie croisées NIP, TREIZE (13) Génisse de 0 à 6 mois croisées, NIP. -----

OUTILLAGE ET MACHINERIE

Faucheuse condi N.W., 1971;
Presse à foin L B M.F., 124, 1982;
Tracteur Major fordson, 1970;
David Brown 885, 1974;
David Brown 990, 1975;
Ligne de traite surge, 1979;
Moissonneuse Batt. inter-105, 1971;
Monte presse idéal, 1986;
Vis a grain sakurdiak, 1986;
Remorque basculante idéal, 121, 1986;
Ecureur jutras, 1971;
Charrue Kerverland 2 versoirs, 1979;
4 wagons (2x BLR)(1x noma) (1x newlt), 1980;
Epandeur à fumier N.W., 1977;
Vibroculteur 8 pieds, 1985;
Herse à disque 24 Cases, 1956;
Rateau N.W. 9", 1981;
Fouragère Ford V, 1961;
2 fans à foin, 5 forces Victoria, 1983;
Silo à grain 40 tonnes, 1984;
Silo à moulée 7 tonnes, 1980;

Rouleuse Agri Métal 5 forces, 1984;
Souffleuse Bervac, 1979;
Tracteur Ford, 5610, 1987, série numéro BB18159;

QUOTA

Un quota de mise en marché de 137 litres de lait par jour et de 3,440 kilos de matière grasse par année, le tout tel qu'attribué par l'organisme compétent en la matière. -----

PASSIFS

Montants dûs sur équipements	\$32,700.00
Office du crédit agricole	\$47,813.00
Caisse d'établissement	\$9,266.00

ASSUMATION

En conséquence de l'apport des biens ci-dessus mentionnés par les deux parties aux présentes et de l'autorisation donnée par L'Office du Crédit Agricole plus bas, la partie de seconde part, agissant tant personnellement que faisant affaires sous le nom et raison sociale de "FERME *de la Moisson*

s'engage de payer conjointement et solidairement tous les soldes dûs sur les prêts ci-haut mentionnés à l'item passifs et de respecter les clauses et conditions mentionnées aux actes créant lesdites dettes, le tout sans novation et dérogation aux droits privilèges et hypothèques des prêteurs.

TRANSFERT DES QUOTAS

A titre de garantie additionnelle pour le remboursement du prêt hypothécaire enregistré à Chicoutimi sous le numéro 335073, Monsieur GUY LAVOIE a transporté le produit de l'aliénation éventuelle totale ou partielle des quotas de mise en marché qu'il possédait et émis par la Fédération des Producteurs de lait du Québec en sa faveur. -----

Dame JOHANNE BONNEAU, ratifie ledit transport de quota aux conditions imposées dans ledit acte d'obligation enregistré à Chicoutimi sous le numéro

335073 afin qu'il demeure toujours la garantie du créancier concerné au dit acte. -----

EVALUATION POUR FIN FISCALE

BILAN APRES LE TRANSFERT DES ACTIFS

ACTIFS:

DESCRIPTION	J.V.M. (1988)	SOMME CONVENUE (01-01-1988)
Encaisse	\$200.00	\$200.00
Caisse Populaire	\$1,483.00	\$1,483.00
Caisse Pop.(p.s.)	\$5.00	\$5.00
C.C.S.	\$1,270.00	\$1,270.00
Nutrinor	\$6,987.00	\$6,987.00
Animaux	<u>\$30,000.00</u>	<u>-----</u>
	\$39,945.00	\$9,945.00
Maison à logements	\$70,000.00	\$23,005.00
Résidence 1987	\$50,000.00	\$50,000.00
Bâtisses	\$30,000.00	\$5,868.00
Instruments	\$35,000.00	\$12,924.00
Roulant	\$50,000.00	\$29,659.00
Quota lait	\$110,000.00	\$25,331.00
Fonds terre	<u>\$70,000.00</u>	<u>\$17,040.00</u>
	\$415,000.00	\$163,827.00
TOTAL	\$454,945.00	\$173,772.00

PASSIFS:

DETTE A LONG TERME

Dû sur équipement	\$32,700.00	\$32,700.00
Office du Crédit Agricole	\$47,813.00	\$47,813.00
Caisse Etab.	<u>\$9,266.00</u>	<u>\$9,266.00</u>
	\$89,779.00	\$89,779.00

AVOIR DES ASSOCIES

Guy Lavoie (50%)	\$182,583.00	\$41,996.00
Johanne Bonneau (50%)	<u>\$182,583.00</u>	<u>\$41,997.00</u>
	\$365,166.00	\$83,993.00
	<u>\$454,945.00</u>	<u>\$173,772.00</u>

Les parties déclarent se prévaloir des dispositions de l'article 97(2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (fédérale) et de l'article correspondant de la Loi sur les impôts (provinciale), et en conséquence, le moins élevé des montants apparaissant pour chacun des items ci-dessus sur les tableaux ci-hauts est à retenir pour fin fiscale. -

L'évaluation des biens tel que déterminé au paragraphe précédent représente la valeur déterminée entre les parties pour les fins du présent contrat. -----

INTERVENTION

Aux présentes Intervient l'Office du Crédit Agricole du Québec,

laquelle autorise par les présentes l'aliénation par Monsieur GUY LAVOIE, agriculteur à La Société d'Exploitation Agricole "FERME

ayant son siège social à Chicoutimi, au 2479, Boul. St-Jean-Baptiste; G7H 5B1 et formée par ledit GUY LAVOIE et son épouse Dame JOHANNE BONNEAU des immeubles actuellement hypothéqués en faveur de l'intervenante, aux termes d'un acte d'obligation reçu devant Me Jean-Guy Côté, Notaire le 28 août 1978 et enregistré à Chicoutimi le 30 août 1978 sous le numéro 335073. -----

Cette autorisation est accordée à charge par lesdits GUY LAVOIE et JOHANNE BONNEAU agissant tant personnellement que faisant affaire sous lesnom et raison sociale de "FERME

de payer conjointement et solidairement le solde dû sur le prêt ci-haut mentionné et de respecter les clauses et conditions mentionnées au dit acte créant ladite dette, le tout sans novation ni dérogation aux droits, privilèges et hypothèques de l'intervenante. -----

ETATS MATRIMONIAUX

Monsieur GUY LAVOIE et Dame JOHANNE BONNEAU déclarent être mariés ensemble, en premières nocces, sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage reçu par Me Jean-Guy Côté, notaire le 21 juin 1978 et enregistré à Chicoutimi le 23 juin 1978 sous le numéro 331822; et que leur état civil et leur état matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement. -----

MENTIONS REQUISES PAR LA LOI 47

Conformément à la loi 47 (loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières); -----

a) Les comparants aux présentes déclarent que leurs nom et prénoms respectifs sont les mêmes que ceux mentionnées au chapitre "COMPARUTION" des présentes; -----

b) Les comparants déclarent de plus que les immeubles ci-haut mentionnés sont situés à Chicoutimi.

c) Les comparants établissent que la valeur des biens immeubles apportés à la société pour Monsieur GUY LAVOIE et Dame JOHANNE BONNEAU est de QUARANTE-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (\$47,956.50) chacun. -----

d) Les comparants déclarent qu'il y a exonération du paiement du droit de mutation qui pourrait être dû puisque les immeubles transférés apparaissent au rôle d'évaluation desdites municipalités comme étant une ferme au sens de l'article DIX-SEPT (17) paragraphe D de ladite loi. -----

DONT ACTE à Chicoutimi, sous le numéro
des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les comparants signent en présence du notaire soussigné.


Guy Lavoie

Johanne Bonneau

OFFICE DU CREDIT AGRICOLE
DU QUEBEC

Par: _____

Lucie Collard, notaire

NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).
Le pictogramme  renvoie à la partie « lexique » du [guide](#).
Si vous manquez d'espace pour écrire, veuillez utiliser
l'emplacement disponible dans l'[annexe 2](#).

Réservé à la Commission

Remis à l'ouverture des dossiers

18 DEC. 2023

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

CPTAQ

1. IDENTIFICATION

DEMANDEUR

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'[annexe 1](#)

Nom et prénom en lettres moulées
Johanne Boneau Lavoie

Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public

Téléphone (cellulaire/autre)

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Télécopieur

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot 3 803 072, 3 802 825, 3 802 026 et 3 802 827

Cadastre du Québec

Lot

Cadastre

PROPRIÉTAIRE

MANDATAIRE 

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'[annexe 1](#)

Nom et prénom en lettres moulées
Johanne Boneau Lavoie

Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public

Téléphone (cellulaire/autre)

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Télécopieur

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot 3 803 072, 3 802 825, 3 802 026 et 3 802 827

Cadastre du Québec

Lot

Cadastre

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT LA NATURE DU PROJET FAISANT L'OBJET DE VOTRE DEMANDE

Aliénation des lots 3 802 825, 3 802 826 et 3 802 827. Et continuation de l'usage résidentiel sur le lot 3 803 072.

2.2 PRÉCISEZ TOUTES LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET

- Aliénation/Lotissement Coupe d'érables dans une érablière Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (voir section 3.4)
 Enlèvement de sol arable Inclusion

2.3 COMPLÉTEZ LA OU LES SECTION(S) CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture [Section A](#)
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable [Section B, partie 1](#)
 Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) [Section B, partie 2](#)
 Puits commerciaux et municipaux [Section B, partie 3](#)
 Coupe d'érables dans une érablière [Section C](#)

3. DESCRIPTION DES LOTS

3.1 IDENTIFICATION DU (DES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (ha)	Municipalité
3 802 825		du Québec	20,2773	Saguenay
3 802 826		du Québec	20,7782	Saguenay
3 802 827		du Québec	21,4205	Saguenay
3 803 072		du Québec	0,1748	Saguenay

Superficie visée par la demande 62,6508 hectare(s)

Superficie totale de la propriété 62,6508 hectare(s)

3.2 UTILISATION ACTUELLE DU (DES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE (agricole ou autre qu'agricole)

<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation agricole	Superficie	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole (Veuillez spécifier)	Superficie
Culture/Friche	<u>53,971</u> hectare(s)	<u>résidentiel</u>	<u>0,1748</u> hectare(s)
Boisé sans érables	<u>8,504</u> hectare(s)		_____ hectare(s)
Boisé avec érables	_____ hectare(s)		_____ hectare(s)
Superficie totale	<u>62,476</u> hectare(s)	Superficie totale	<u>0,1748</u> hectare(s)

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

3.3 DESCRIPTION DES BÂTIMENTS ET OUVRAGES EXISTANTS SUR LE (LES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
3 802 826	étable, hangar/grange	n/d	agriculture	n/d
3 802 826	silos (2)	n/d	agriculture	n/d
3 803 072	maison	n/d	agriculture	n/d
3 802 825	grange	n/d	agriculture	n/d

3.4 IDENTIFICATION D'ESPACES APPROPRIÉS DISPONIBLES HORS DE LA ZONE AGRICOLE DANS LE CAS D'UNE NOUVELLE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE

(Obligatoire dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture)

cette demande ne correspond pas à une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture donc il n'est requis d'identifier des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole.

MISE EN GARDE : L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur. Veuillez noter qu'en vertu de l'alinéa 3 de l'article 15 de la [Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles](#), les documents déposés au dossier peuvent être obtenus par toute personne qui en fait la demande. Toutefois, les documents renfermant un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique ou technique peuvent être obtenus exclusivement par les personnes identifiées aux paragraphes 1 à 7.

4. ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis au présent formulaire ainsi que les documents annexés sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées

Jean-Benoît Lavoie

Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Signer à

chicoutimi

Date

16 oct 2023

(année/mois/jour)

Signature (Obligatoire)

[Signature redacted]

**UTILISER LA FONCTION « IMPRIMER EN PDF »
ET TRANSMETTRE À LA MUNICIPALITÉ**

Imprimer en PDF

PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur : Johanne Bonneau LAvoie

5. CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC? Oui Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? Oui Non
Si oui, ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si oui, annexe une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- c) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages? Oui Non
- d) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:
Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation n/a mètre(s) carré(s)
Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation n/a mètre(s)
- e) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:
Un service d'aqueduc? Oui Non Date d'adoption du règlement: _____
(année/mois/jour)
Un service d'égout sanitaire? Oui Non Date d'adoption du règlement: _____
(année/mois/jour)

6. DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

6.1 INVENTAIRE

Dans le cas d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)
Plusieurs bâtiments-Ferme Lavoie inc.	n/d	environ 83 m (bâtiment le plus près)
étable-Philippe Lavoie (lot 4 228 556)	n/d	environ 67 m
hangar- Lisette Gaudreault (3 802 829)	n/d	environ 210 m
étable-Qc inc 9096-1178 (lot 3 802 837	n/d	environ 400 m

6.2 DESCRIPTION DE L'UTILISATION ACTUELLE DU (DES) LOT(S) VOISIN(S)

Au nord de l'emplacement visé :

lots 3 802 875, 3 802 876, 3 802 877 et 4 971 158 : culture et boisé

Au sud de l'emplacement visé :

3 803 074, 3 803 078 et 3 803 079 : boisé ; 4 228 554 et 4 228 555 : culture
3 803 076, 4 228 725, 4 228 723 et 3 803 077 : résidentiel

À l'est de l'emplacement visé :

3 802 828 : culture

À l'ouest de l'emplacement visé :

3 802 838 : culture

7. IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

Inspecteur Greffier Secrétaire-trésorier Autre : analyste amén. du terr. et urb.

Nom et prénom en lettres moulées

Fortin François

Téléphone (travail)

4 | 1 | 8 | 6 | 9 | 8 | 3 | 1 | 3 | 0 | 3117

Poste

Ville, village ou municipalité

Saguenay

Téléphone (cellulaire/autre)

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

urbanisme@ville.saguenay.qc.ca

Je n'ai pas d'adresse courriel

Date

2023/11/14

Signature (**Obligatoire**)

François Fortin

Signature numérique de François Fortin

Date : 2023.11.14 12:05:02 -05'00'

(année/mois/jour)

LA COMMISSION RECOMMANDE DE TRANSMETTRE LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUEMENT*

AVIS AUX MUNICIPALITÉS

Assurez-vous de signer à la section 7 avant d'imprimer et de transmettre

Étape 1 : Imprimer en PDF

Étape 2 : Transmettre électroniquement

Par transmission électronique

www.cptaq.gouv.qc.ca

Cliquez sur : [Transmettre des pièces électroniques](#)

Par la poste

Commission de protection du territoire
agricole du Québec

200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

* **Veillez choisir un seul mode de transmission**

Détachez, remplissez et envoyez une copie à la Commission sur réception du dossier.

Numéro de dossier à la municipalité : _____ Date de réception de la demande : _____
(année/mois/jour)

8. ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER À LA MUNICIPALITÉ

DEMANDEUR

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe 1

Nom et prénom en lettres moulées			Téléphone (résidence)		
Nom de la personne morale <input type="radio"/> Municipalité <input type="radio"/> MRC <input type="radio"/> Société/Corporation <input type="radio"/> Ministère <input type="radio"/> Organisme public			Téléphone (cellulaire/autre)		
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)			Téléphone (travail)		Poste
Ville, village ou municipalité		Province	Code postal	Télécopieur	
Courriel en lettres moulées (Obligatoire) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.					
					<input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'adresse courriel

PROPRIÉTAIRE

MANDATAIRE

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe 1

Nom et prénom en lettres moulées			Téléphone (résidence)		
Nom de la personne morale <input type="radio"/> Municipalité <input type="radio"/> MRC <input type="radio"/> Société/Corporation <input type="radio"/> Ministère <input type="radio"/> Organisme public			Téléphone (cellulaire/autre)		
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)			Téléphone (travail)		Poste
Ville, village ou municipalité		Province	Code postal	Télécopieur	
Courriel en lettres moulées (Obligatoire) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.					
					<input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'adresse courriel

8.1 DESCRIPTION BRÈVE DU PROJET

--

8.2 IDENTIFICATION DU (DES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

Lot	Rang	Cadastre	Municipalité

Superficie visée par la demande _____ hectare(s)

Nom et prénom en lettres moulées

Fait à

Date

Signature (Obligatoire)

(année/mois/jour)

L'original de l'accusé de réception est transmis au demandeur et une copie conforme est remise à la Commission.

Étape 1 : Imprimer en PDF

Étape 2 : Transmettre électroniquement

SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en deux exemplaires.

Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

VENDEUR

Vente/Cession/Donation Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 ^{er} terrain		2 ^e terrain (si applicable)	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	3 802 825 et 3 802 827 et 3 802 826			
Superficie totale à vendre (hectares)	62,476			
Superficie cultivée (hectares)	53,9715			
Type de culture	n/d			
Superficie en friche (hectares)	0			
Superficie boisée (hectares)	8,5045			
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière	n/a			
Nombre d'entailles exploitées	n/a			
Principaux bâtiments agricoles	étable	silos (2)	Hangar/grange(3)	Grange
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux	n/a		n/a	
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité n/a		Indiquez la quantité n/a	

Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	3 803 072	
Superficie totale à conserver (hectares)	0,1748	
Superficie cultivée (hectares)	0	
Type de culture	n/a	
Superficie en friche (hectares)	n/a	
Superficie boisée (hectares)	n/a	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière	n/a	
Nombre d'entailles exploitées	n/a	
Principaux bâtiments agricoles	n/a	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux	n/a	
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité n/a	

SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE

1- Quelle utilisation voulez-vous faire :

- Carrière Gravière
 Sablière Remblai
 Extraction d'argile Enlèvement de sol arable

2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, etc.) ?

- Non
 Oui, lesquelles :

3- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture :

4- Période pour laquelle l'utilisation est demandée :

- sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais ____ ans.
 enlèvement de sol arable 1 an 2 ans

Indiquez le numéro de la décision antérieure s'il y a lieu :

Pour toutes les demandes visant la poursuite de travaux ou l'agrandissement d'un site ayant déjà bénéficié d'une autorisation de la Commission, les documents contenant les renseignements additionnels suivants sont requis :

- Les volumes de sol arable entassés (en mètres cube) avec la méthode de calcul.
- Les épaisseurs de sol arable remises en place sur les aires restaurées (en centimètres) avec le plan de sondage.
- Un rapport d'expertise produit par un agronome faisant état du respect des conditions de l'autorisation antérieure est requis s'il avait été prévu à la décision antérieure.

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

	Sablière-gravière de plus de 4 hectares*	Sablière-gravière de 4 hectares et moins*	Remblais de plus de 2 hectares*	Remblais de 2 hectares et moins	Carrière	Enlèvement de sol arable
1 Plan de localisation	x	x	x	x	x	x
2 Plan topographique	x		x		x	x
3 Stratigraphie	x				x (matériaux meubles seulement)	x
4 Description du projet		x		x		
5 Description de la couche de sol arable	x		x		x	x
6 Plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome	x	x	x	x	x	x

* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

1- Plan de localisation

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès ;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai) ;
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours ;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie « Exemples de plan » du guide.

2- Plan topographique

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales) ;
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé ;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

3- Stratigraphie

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

4- Description du projet

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

5- Description de la couche de sol arable

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement : _____

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure :

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : _____ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : _____ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : _____ ans

PARTIE 3 PUIS COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veuillez fournir les documents suivants :

1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du puisage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE ■

Type de coupe : Coupe partielle Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

	Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1 Prescription forestière	x	
2 Diagnostic forestier		x
3 Évaluation des conséquences		x

1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement ;
- la prescription ;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR ;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.

ANNEXE 1 : IDENTIFICATION

Note : Si nécessaire, une copie de cette annexe est disponible sur notre site

1. IDENTIFICATION

DEMANDEUR PROPRIÉTAIRE MANDATAIRE ■

Nom et prénom en lettres moulées Téléphone (résidence)
Guy Lavoie [REDACTED]

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public Téléphone (cellulaire/autre)
[REDACTED] [REDACTED]

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) Téléphone (travail) Poste
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Ville, village ou municipalité Province Code postal Télécopieur
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.
[REDACTED] Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot **3 803 072, 3 802 825, 3 802 826, 3 802 827** Cadastre **du québec**

Lot _____ Cadastre _____

DEMANDEUR PROPRIÉTAIRE MANDATAIRE ■

Nom et prénom en lettres moulées Téléphone (résidence)
[REDACTED] [REDACTED]

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public Téléphone (cellulaire/autre)
[REDACTED] [REDACTED]

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) Téléphone (travail) Poste
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Ville, village ou municipalité Province Code postal Télécopieur
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.
[REDACTED] Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot _____ Cadastre _____

Lot _____ Cadastre _____

DEMANDEUR PROPRIÉTAIRE MANDATAIRE ■

Nom et prénom en lettres moulées Téléphone (résidence)
[REDACTED] [REDACTED]

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public Téléphone (cellulaire/autre)
[REDACTED] [REDACTED]

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) Téléphone (travail) Poste
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Ville, village ou municipalité Province Code postal Télécopieur
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.
[REDACTED] Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot _____ Cadastre _____

Lot _____ Cadastre _____

ANNEXE 2 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Vous pouvez utiliser cette page afin de fournir tout renseignement additionnel. Veuillez spécifier le numéro de la section correspondante.

18 DEC. 2023

CPTAQ

Saguenay, le 11 décembre 2023

Commission de protection du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Demande d'autorisation – Guy Lavoie – 2479, boul. Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi
– Lot 3 803 072 - Dossier ZA-549

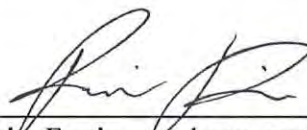
Madame,
Monsieur,

La présente est pour vous transmettre le chèque, la résolution de la Ville de Saguenay ainsi que la preuve d'envoi en ligne concernant l'objet mentionné ci-haut.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

FF/sm



François Fortin, analyste aménagement du
territoire et urbanisme

p.j. Chèque
Résolution du conseil
Documents

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 5 décembre 2023 - Un quorum présent.

18 DEC. 2023

CPTAQ

6.8 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

6.8.3 GUY LAVOIE – LOT 3 803 072 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 2479, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE, CHICOUTIMI – ZA-549 (ID-17277) (VS-CCA-2023-20)

VS-CM-2023-771

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que Johanne Bonneau Lavoie, 2479, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, G7H 7V9, sollicite une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation des lots 3 802 825, 3 802 826 et 3 802 827 du cadastre du Québec sur une superficie totale de 62,476 hectares et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 803 072 du cadastre du Québec, sur une superficie totale de 0,1748 hectare, localisé derrière et voisin du 2479, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, G7H 7V9;

CONSIDÉRANT que les lots 3 802 825, 3 802 826, 3 802 827 et 3 803 072 du cadastre du Québec sont la propriété de M. Guy Lavoie et Mme Johanne Bonneau Lavoie et ont une superficie totale respective de 20,2773, 20,7782, 21,4205 et 0,1748 hectare;

CONSIDÉRANT que la requérante a sa résidence sur le lot 3 803 072 du cadastre du Québec qui est contigu aux lots 3 802 825, 3 802 826 et 3 802 827 du cadastre du Québec également visés par la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la requérante veut aliéner la totalité des lots 3 802 825, 3 802 826 et 3 802 827 du cadastre du Québec ainsi que les bâtiments agricoles qui y sont construits, pour une superficie totale de 62,476 hectares en faveur d'un acquéreur qui est pour l'instant inconnu;

CONSIDÉRANT que les lots 3 802 825, 3 802 826 et 3 802 827 du cadastre du Québec à aliéner sont majoritairement utilisés pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la requérante veut continuer l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 803 072 du cadastre du Québec sur une superficie totale de 0,1748

hectare;

CONSIDÉRANT que la résidence implantée sur le lot 3 803 072 du cadastre du Québec a été construite en vertu de l'invocation de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet du requérant répond de manière satisfaisante aux critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

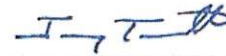
QUE la Ville de Saguenay n'appuie pas la demande de Johanne Bonneau Lavoie, 2479, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, G7H 7V9, qui sollicite une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation des lots 3 802 825, 3 802 826 et 3 802 827 du cadastre du Québec sur une superficie totale de 62,476 hectares et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 803 072 du cadastre du Québec, sur une superficie totale de 0,1748 hectare, localisé derrière et voisin du 2479, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, G7H 7V9.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 décembre 2023.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 6^e jour du mois de décembre 2023.

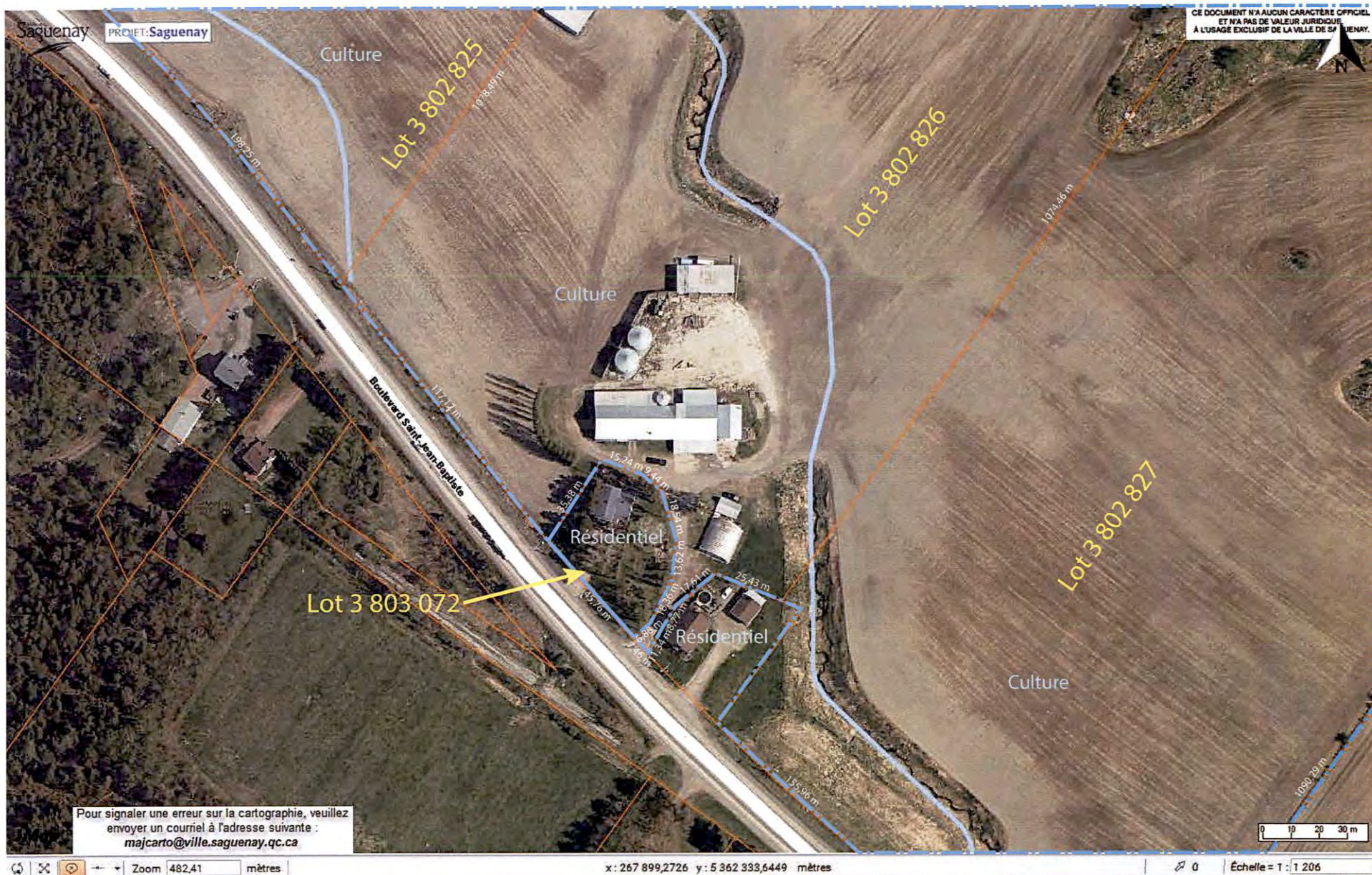
L'assistant-greffier,



JIMMY TURCOTTE

JT/sh

Plan de localisation 1
 Demande d'autorisation : Aliénation des lots 3 802 825, 3 802 826 et 3 802 827



Pour signaler une erreur sur la cartographie, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : majcarto@ville.saguenay.qc.ca

Numéro de lot	Lot 4 688 231
Usage	Culture
Lots visés :	
Ligne de lot	

Lot	superficie totale	superficie à aliéner	superficie en culture	superficie boisée	Superficie résidentielle
3 803 072	0,1748	0	0	0	0,1748
3 802 825	20,2773	20,2773	17,2464	3,0309	0
3 802 826	20,7782	20,7782	18,1971	2,5811	0
3 802 827	21,4205	21,4205	18,528	2,8925	0

2023/11/14
 Échelle = 1 : 1206
 Préparé par : François Fortin

Plan de localisation 2
 Demande d'autorisation : Aliénation des lots 3 802 825, 3 802 826 et 3 802 827



JMap
 Pour signaler une erreur sur la cartographie, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : majcarto@ville.saguenay.qc.ca

Zoom 2 109,97 mètres | x: 267 395,0492 y: 5 363 209,1623 mètres | Échelle = 1 : 5 274

Numéro de lot	Lot 4 688 231
Usage	Culture
Lots visés :	
Ligne de lot	

Lot	superficie totale	superficie à aliéner	superficie en culture	superficie boisée	Superficie résidentielle
3 803 072	0,1748	0	0	0	0,1748
3 802 825	20,2773	20,2773	17,2464	3,0309	0
3 802 826	20,7782	20,7782	18,1971	2,5811	0
3 802 827	21,4205	21,4205	18,528	2,8925	0

2023/11/14
 Échelle = 1 : 5274
 Préparé par : François Fortin

Remis à l'ouverture
-3,882-

18 DEC. 2023

NO: 3,882

Le 26 mai 1978

V E N T E

par
DAME LUCIENNE LAVOIE,
Vve Jean-Joseph Lavoie,
en faveur de
M.GUY LAVOIE.

EXP. EXP. EXP. EXP.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, le vingt-six mai.

DEVANT MRE JEAN-GUY COTE, Notaire pour la Province de Québec, résidant et pratiquant en la Cité de Chicoutimi, dans le District de Chicoutimi.

COMPARAISSENT:-

DAME LUCIENNE LAVOIE, domiciliée à [redacted], [redacted], veuve non remariée en premières noces de feu M.Jean-Joseph Lavoie, en son vivant, du même lieu, DAME LUCIENNE LAVOIE ci-après appelée:-

" LA VENDERESSE "

ET

M.GUY LAVOIE, [redacted] domicilié à [redacted] ci-après appelé:-

" L'ACQUEREUR "

LESQUELLES PARTIES font les conventions suivantes:-

LA VENDERESSE, par les présentes, vend avec garantie ordinaire de droit, franc et quitte et possession immédiate à l'Acquéreur, ce acceptant l'immeuble suivant, savoir:-

DESCRIPTION

UNE ferme comprenant suivant le cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, Comté de Chicoutimi:-

a).- Les lots numéros quarante-six et quarante-sept (46 et 47) pour le premier rang nord-est;

b).- La demie ouest du lot numéro cinq-A (1/2 O. 5-A) pour le troisième rang sud-ouest et bornée comme suit: Au nord-ouest par le quatrième rang, au nord-est par le résidu dudit lot cinq-A (5-A) appartenant à Pitre Lavoie ou représentants, au sud-ouest par le lot numéro cinq-B et au sud-est par le chemin public.-

LE TOUT avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.-

SAUF A DISTRAIRE DU LOT QUARANTE-SIX (46) rang un nord-est, au cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, savoir:-

a).- CESSION par M.Jean-Joseph Lavoie à M.Jules-Arthur Lavoie, acte enregistré a Chicoutimi le 31 janvier 1949 sous le numéro 94,053;

Je certifie que le présent document a été enregistré au bureau de la division d'Enregistrement de Chicoutimi,

à [redacted] M.

Le 30 MAI 1978

Scellé No 330300

Jean Guy Cote
Notaire



1006732657

b).- Servitude consentie par M.Jean-Joseph Lavoie en faveur de la Compagnie Electrique du Saguenay, acte enregistré à Chicoutimi le 26 juillet 1950 sous le numéro 100,314;

c).- La servitude consentie par M.Jean-Joseph Lavoie à Aluminum Company of Canada Ltd., suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206,355.-

d).- Cession par M.Jean-Joseph Lavoie au Ministère de la Voirie, acte enregistré à Chicoutimi le 19 septembre 1969 sous le numéro 225,955.-

SAUF A DISTRAIRE du lot quarante-sept (47) rang et cadastre sus-dits:-

a).- Servitude par M.Jean-Joseph Lavoie à Aluminum Company of Canada Ltd., suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206,355; et

b).- CESSION par M.Jean-Joseph Lavoie au Ministère de la Voirie, suivant acte enregistré à Chicoutimi le 19 septembre 1969 sous le numéro 225,955.-

SAUF A DISTRAIRE du lot cinq-A (5-A) rang et cadastre sus-dits:-

La servitude consentie par M.Jean-Joseph Lavoie en faveur de Aluminum Company of Canada Ltd., suivant acte enregistré à Chicoutimi le 27 janvier 1967 sous le numéro 206,355.-

T I T R E

A LA VENDERESSE appartient ce que ci-dessus décrit pour l'avoir acquis en vertu des actes suivants:-

Institution contractuelle contenue dans le contrat de mariage intervenu entre Dame Lucienne Lavoie et son époux, feu M.Jean-Joseph Lavoie, reçu devant Mtre C.E. Boivin, Notaire, le 4 mai 1945, numéro 10,869 et enregistré à Chicoutimi le 5 mai 1945 sous le numéro 79,770;

AVIS DE DECES par Dame Lucienne Lavoie, Vve Jean-Joseph Lavoie Re:Succ. Jean-Joseph Lavoie, son époux, acte reçu devant Mtre Allyre Gagnon, Notaire, le 15 novembre 1977, numéro 16,213 et enregistré à Chicoutimi le 20 janvier 1978 sous le numéro 325,275;

PERMIS DE DISPOSER de la Province de Québec Re:Succ. Jean-Joseph Lavoie, enregistré à Chicoutimi le 20 janvier 1978 sous le numéro 325,271.-

ET ledit M.Jean-Joseph Lavoie était devenu propriétaire de l'immeuble sus-décrié en vertu d'un acte de vente à lui consenti par M.Joseph Lavoie, et

et reçu devant Mtre C.E. Boivin, Notaire, le 21 avril 1945, numéro 10,838 et enregistré à Chicoutimi le 25 avril 1945 sous le numéro 79,671.-

COPIES desquels actes et autres antérieurs la Venderesse ne sera pas tenue de fournir à l'Acquéreur.-

SERVITUDES ET TAXES

L'ACQUEREUR devra faire les servitudes publiques et privées de ce que ci-dessus vendu et en payer les taxes et cotisations pour l'avenir seulement, quitte de celles du passé.-

ROULANT DE FERME

LA Venderesse, par les présentes, vend de plus à l'Acquéreur ce acceptant, tout le roulant de ferme comprenant animaux, machines agricoles de toutes sortes, le tout sans aucune exception ni réserve, sauf l'automobile personnelle de la Venderesse de même que l'ameublement se trouvant dans le loyer actuellement occupé par la Venderesse.-

P R I X

CETTE vente est ainsi faite pour et en considérations:-

a)- D'une somme de cinquante mille dollars (\$50,000.00) que l'Acquéreur s'engage et s'oblige de payer à la Venderesse d'hui à six (6) mois, le tout sans intérêt si payé à échéance, mais avec intérêt au taux de dix pour cent (10%) l'an après échéance, et ce, à même le produit d'un prêt qu'a convenu de consentir à l'Acquéreur l'Office du Crédit Agricole du Québec.-

b)- Du droit que déclare se réserver la Venderesse d'habiter seule et gratuitement sa vie durant, le loyer qu'elle occupe actuellement au rez-de-chaussée de la maison située sur la ferme faisant l'objet de la présente vente. -

A la charge également pour l'Acquéreur de défrayer le coût du chauffage et de l'électricité en rapport avec ce sus-dit loyer.-

c)- D'une quittance générale et finale que déclare accorder l'Acquéreur à la Venderesse pour le travail accompli par l'Acquéreur sur la ferme présentement vendue, travail accompli par l'Acquéreur sur cette dite ferme depuis l'âge de quatorze (14) ans.-

GARANTIE

L'immeuble ci-dessus vendu avec toutes les bâtisses que l'Acquéreur et ses représentants pourront y ériger demeureront spécialement hypothéqués en faveur

*Par dépôt no 83169
le 78-11-24, quittance
par la vendeuse de
la somme de \$50,000.00
résultant de l'acte
no 330300.*

*Jean Lamonde
v.g. ad.*

128569

Par dépôt No

le 88-03-17

le droit d'habitation en

favorable à Lucienne Durois

No. 330300

est radié par déclaration de déchéance

*Suzanne
and*

faveur de la Venderesse pour lui assurer le parfait paiement de la somme de cinquante mille dollars (\$50,000.00) ci-dessus stipulée au Chapitre "Prix" paragraphe a)- et-----

des interets) a en provenir, s'il y a lieu, et également pour lui garantir le droit d'habitation ci-dessus réservé par elle au Chapitre "Prix" paragraphe b)-.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Pour plus de garantie, l'Acquéreur s'engage de faire assurer contre le feu et de maintenir assurées les dites bâtisses présentement vendues ou celles qui les remplaceront pour la valeur assurable de telles bâtisses, dans une compagnie acceptée par la Venderesse, à faire telle assurance avec pertes payables en faveur de la Venderesse, qui en cas d'incendie aura droit de toucher directement de la compagnie d'assurance l'indemnité qui sera payée jusqu'à concurrence de ce qui lui sera dû.-

Faute pour l'Acquéreur de faire telle assurance, la Venderesse pourra elle-même faire assurer les dites bâtisses, en payer les primes et en charger le coût à l'Acquéreur avec intérêt au taux de dix pour cent (10%) l'an.-

CLAUSE RESOLUTOIRE

Il est expressément convenu entre les parties qu'à défaut pour l'Acquéreur de satisfaire à l'une ou l'autre des obligations contractées ci-dessus, la Venderesse pourra demander à son choix, soit tout le solde restant dû, soit la résolution de cette vente conformément à la loi, tout en gardant tout ce que l'Acquéreur aura pu payer jusqu'alors en capital, intérêts, frais, accessoires, taxes, assurance-feu ou autrement, conservant aussi sans indemnité toutes les améliorations, constructions, augmentations, additions et réparations faites à la propriété, la Venderesse pouvant garder le tout à titre de loyer, compensation et dommages liquidés.-

CLAUSES SPECIALES

10.- L'Acquéreur déclare avoir vu et examiné tout ce qui fait l'objet de la présente vente, et s'en déclare content et satisfait et--accepte le tout tel quel.-

20.- La Venderesse s'engage et s'oblige à signer en faveur de l'Acquéreur, tous les documents nécessaires afin que soit opéré en sa faveur le transfert des quotas de lait naturels et industriels ou autres.-

30.- La Venderesse s'engage et s'oblige par

par les présentes à intervenir dans l'acte d'emprunt à être consenti par l'Acquéreur en faveur de l'Office du Crédit Agricole du Québec et ce, afin d'accorder à l'Office du Crédit Agricole du Québec priorité de tous les droits, privilèges et hypothèques existant en faveur de la Venderesse aux termes du présent acte et ce, afin que l'Office du Crédit Agricole du QUÉBEC puisse détenir une hypothèque de premier rang sur la ferme présentement vendue.-

ETAT CIVIL

LA VENDERESSE déclare être actuellement veuve non remariée en premières nocces de feu M. Jean-Joseph Lavoie avec lequel elle avait été mariée sous le régime de la séparation de biens, établi par contrat de mariage reçu devant Mtre C.E. Boivin, Notaire, le 4 mai 1945, numéro 10,869 et enregistré à Chicoutimi le 5 mai 1945 sous le numéro 79,770.-

L'ACQUEREUR déclare être actuellement célibataire majeur.-

MENTION EXIGEE EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI
AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR
LES MUTATIONS IMMOBILIERES

La Venderesse et l'Acquéreur établissent les mentions suivantes et déclarent ce qui suit:-

1.- La Venderesse et l'Acquéreur déclarent que leurs adresses respectives sont celles mentionnées dans la comparution.-

2.- La propriété ci-dessus concernée est située en la Paroisse de Chicoutimi.-

3.- La contre-partie du présent acte est de cinquante mille dollars (\$50,000.00).-

4.- Aucun droit n'est exigible, le présent transfert étant fait en ligne directe descendante, soit de mère en fils, le tout tel que prévu à l'article 20 d) de la dite Loi 47.-

FAIT A CHICOUTIMI sous le numéro trois mille huit cent quatre-vingt-deux (3,882)-----
des minutes du notaire soussigné.-

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé avec le notaire et en sa présence, lecture faite.-

(SIGNE)

LUCIENNE LAVOIE

GUY LAVOIE

Me JEAN-GUY COTE, NOTAIRE

VRAIE COPIE DE LA MINUTE DEMEUREE EN MON ETUDE.-

Jean-Guy Côté notaire

D'un acte de vente fait à Chicoutimi, le 21 novembre 1994 entre Paul et Bernard Maltais et Guy Lavoie, Johanne Bonneau, reçu devant Me Lucie Collard, notaire, il a été extrait textuellement ce qui suit:

Mentions obligatoires en vue de l'inscription au bureau de la publicité des droits

1. Date et lieu:

Le 21 novembre 1994 à Chicoutimi.

2. Désignation des parties:

2.1 Le vendeur est

Paul MALTAIS, né [REDACTED]

ET

Bernard MALTAIS, né [REDACTED]

2.2 L'acheteur est

Guy LAVOIE, né à [REDACTED]

ET

Johanne BONNEAU, née à [REDACTED]

Faisant affaires seuls ensemble sous la raison sociale de "FERME DE LA MOISSON ENR."

3. Qualification et étendue des droits:

Vente du droit de propriété dans l'immeuble ci-après désigné.

4. Désignation du bien:

UN CERTAIN TERRAIN OU EMPLACEMENT connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot QUARANTE-HUIT (Ptie Lot 48), rang 1 Nord-Est, Chemin Sydenham, au cadastre officiel de la Paroisse de Chicoutimi, circonscription foncière de Chicoutimi; de figure irrégulière, ce dit terrain est borné vers le Nord-Est par les lots du Rang 2, Nord-Est, Chemin Sydenham, vers le Sud-Est par le lot 47, vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 48 (Boul. St-Jean-Baptiste), vers le Nord-Ouest, par le lot 49; mesurant CENT

11
FM



Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: Chicoutimi

Réquisition présentée le 1994 -11- 22 09 00
date heure minutes

No d'inscription 575482
Certifié par [Signature]
Officier de la publicité des droits



Me Lucie Collard, Notaire

QUATRE-VINGT-ONZE mètres et ONZE centièmes (191,11 m) vers le Nord-Est, MILLE TRENTE-HUIT mètres (1 038 m) vers le Sud-Est, CINQUANTE-TROIS mètres et QUATORZE centièmes (53,14 m) et CENT QUARANTE mètres et QUATRE-VINGT-QUATRE centièmes (140,84 m) le long d'une courbe d'un rayon de QUATRE CENT QUARANTE-HUIT mètres et SOIXANTE-DIX HUIT centièmes (448,78 m) vers le Sud-Ouest, MILLE ONZE mètres et CINQ dixièmes (1 011,5 m) vers le Nord-Ouest. AVEC BATISSE.

5. Mode d'acquisition:

Vente publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chicoutimi sous le numéro 125174.

6. Prix:

TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$) payé comptant

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9
DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS
SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES**

Le vendeur et l'acquéreur aux présentes, établissent et reconnaissent les faits et les mentions suivantes:

1. Les vendeurs sont Paul et Bernard Maltais, résidant à [REDACTED]
[REDACTED]
Les Acquéreurs sont Guy LAVOIE et Johanne BONNEAU, résidant à [REDACTED]
[REDACTED]. Faisant affaires seuls ensemble sous la raison sociale de "FERME DE LA MOISSON ENR."
2. L'immeuble ci-dessus décrit est situé dans la municipalité de Chicoutimi.
3. Le vendeur et l'acquéreur établissent la valeur de la contrepartie à la somme de trente-cinq mille dollars (35 000,00 \$).
4. Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de trente-cinq mille dollars (35 000,00 \$).
5. Le montant du droit de mutation s'élève à la somme de CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS (175,00 \$).

L'immeuble fait partie d'une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimen-*



ration, (L.R.Q., c. M-14). Le cessionnaire bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation, en application de l'article 17 d) de la Loi.

(...)

Paul MALTAIS

Bernard MALTAIS

Guy LAVOIE

Johanne BONNEAU

Déclaration d'attestation

Je soussigné, Lucie Collard, notaire atteste que:

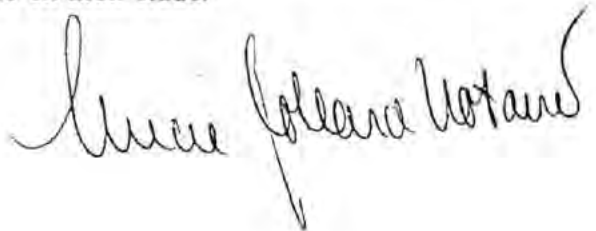
1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité des parties au présent acte;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par les parties;
3. Le titre du vendeur du droit visé est déjà valablement publié;

Attesté à Chicoutimi
le 21 novembre 1994


par: Lucie Collard, notaire
198 Racine Est, C.P. 98
Chicoutimi (Québec)
G7H 5B7

"Lucie Collard, notaire"
Lucie Collard, notaire

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ conforme délivré ce 21 novembre 1994 de
ma minute No: 3657 demeurée en mon étude.



Québec, le 6 mars 2024

Johanne Bonneau


Objet : Dossier : 443940
Demandeur : Johanne Bonneau
Municipalité : Saguenay
MRC : Saguenay

Bonjour,

Nous vous informons que la Commission a procédé à la fermeture administrative du dossier mentionné en objet. En effet, **le délai** pour nous faire parvenir les documents requis pour compléter votre demande, comme indiqué à notre précédente correspondance, **est maintenant expiré**.

Il vous est possible de présenter, au besoin, une nouvelle demande. À cet égard, vous invitons à consulter la section [Comment faire une demande](#) de notre site Web ou à communiquer avec le Service de l'information en effectuant une demande d'information générale à la page Nous joindre ou encore par téléphone aux coordonnées apparaissant au bas de cette page.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

La Commission de protection du territoire agricole
/icd

c. c. Municipalité de Saguenay